

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

HAUTE-GARONNE INGENIERIE - ATD

ETABLISSEMENT PUBLIC DEPARTEMENTAL
54 Boulevard de l'Embouchure 31200 Toulouse



DELIBERATION
Conseil d'Administration du 10 octobre 2025

Séance du : 10 octobre 2025

Date de convocation : 17/09/2025

Membres en exercice : 30

Quorum : 16

Présents ou représentés : 18

Absents ou excusés : 12

Seuil de la majorité absolue : 10

Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

Délibération 25.10.717

Objet : Assemblée générale ordinaire du 24 novembre 2025 : présentation du bilan d'activité 2024 et définition de l'ordre du jour

Annexe : Procès-verbal Assemblée générale ordinaire du 12 novembre 2024

Le 10 octobre 2025 à 9h00 s'est réuni, Salle A 420 du Conseil départemental de la Haute-Garonne, en visioconférence et en présentiel, le Conseil d'Administration de Haute-Garonne Ingénierie-ATD, sous la présidence de Monsieur Sébastien VINCINI, Président de Haute-Garonne Ingénierie-ATD.

L'assemblée était composée comme suit :

PRESENTS/REPRESENTES : (17 membres)

Messieurs Jérôme BOUTELOUP, Daniel CALAS (pouvoir à Monsieur Patrice LAGORCE), Mesdames Catherine CAMBEFORT (pouvoir à Monsieur Patrick LEFEBVRE), Martine CROQUETTE (pouvoir à Madame Florence SIORAT), Messieurs Serge DEUILHE, Loïc GOJARD, Didier LAFFONT, Patrice LAGORCE, Patrick LEFEBVRE, Madame Aude LUMEAU-PRECEPTIS, Monsieur Bernard PRINCE, Mesdames Brigitte SEGARD, Françoise SIMEON, Florence SIORAT, Maryse VEZAT-BARONIA, Annie VIEU et Véronique VOLTO.

EXCUSES : (12 membres)

Madame Julie ALBOUY, Messieurs Jean-Marc BERGIA, Victor DENOUVION, Laurent FOREST, Mesdames Sandrine FLOUREUSSES, Isabelle HARDY, Messieurs Olivier GUERRA, Jérôme LAFFON, Madame Lauriane MASELLA, Monsieur Philippe PETIT, Madame Emilienne POUMIROL et Monsieur Lionel WELTER.

Définition de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 24 novembre 2025

Le conseil d'administration doit définir l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 24 novembre 2025 (application de l'article 9 des statuts de l'agence).

Par ailleurs, l'assemblée entend lecture et se prononce sur un rapport d'activité et financier, et détermine la politique générale de l'agence. (Cf. article 10 des statuts également).

Compte tenu de ces éléments, l'ordre du jour proposé est le suivant :

1- Approbation du PV de l'assemblée générale ordinaire du 12 novembre 2024.

2- Rapport d'activité

Conformément aux dispositions de l'article 14 de nos statuts, le conseil d'administration doit délibérer sur le rapport d'activité de l'agence, présenté par le Président.

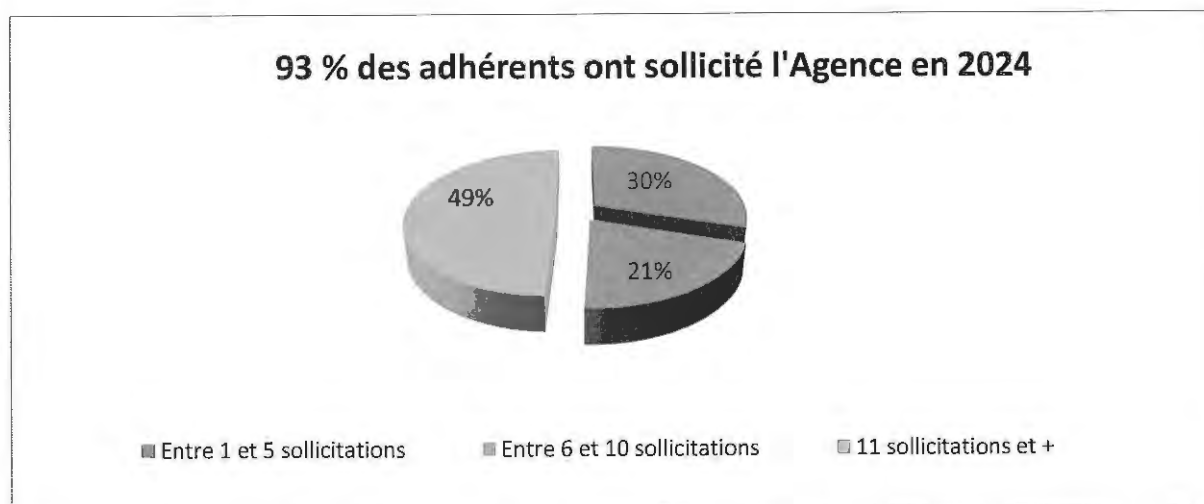
Le rapport d'activité a été adressé dans sa version papier à tous les adhérents la semaine du 1^{er} septembre et sera distribué lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 novembre 2025. Le document est également consultable en ligne sur le site de l'agence atd31.fr. En voici une synthèse.

Bilan chiffré

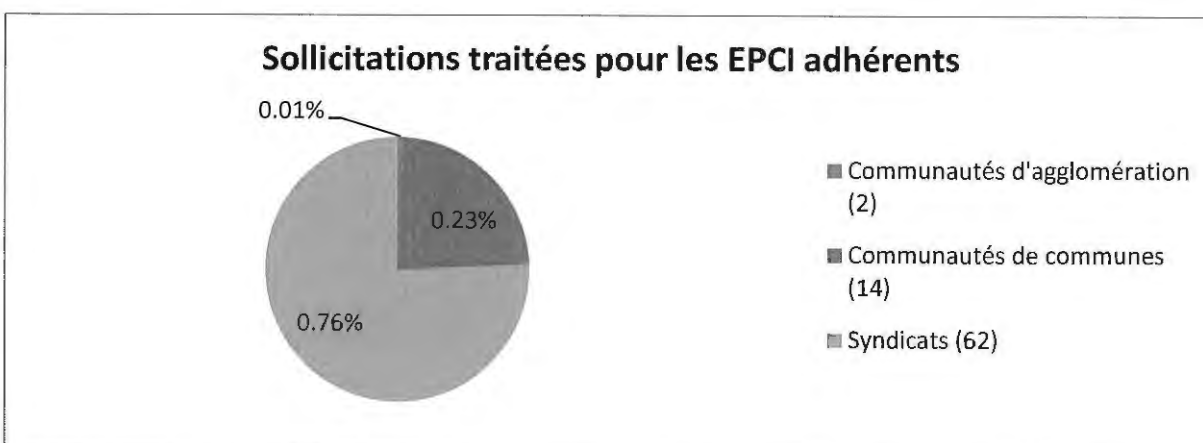
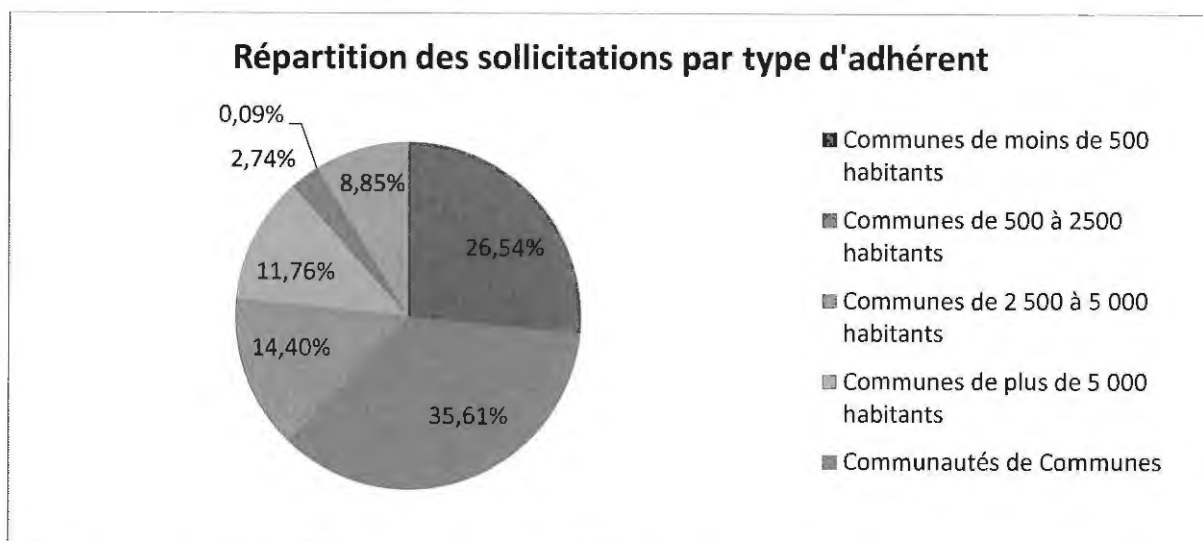
Les sollicitations des adhérents ont très légèrement baissé : 11 137 saisines en 2024 pour 11 776 en 2023.

Cependant, les services de l'agence ont rendu 29 679 prestations contre 21 258 en 2023, soit + 24 %. Cette augmentation s'explique principalement par une nouvelle procédure de comptabilisation des demandes d'assistance informatique. Ainsi on note 12 282 actions de télémaintenance. Tous services confondus, on dénombre 7 426 traitements par communication téléphonique, et 3 835 par courriel. De plus, toujours attachée à privilégier la proximité avec ses adhérents, les experts de l'agence ont organisé 1 177 réunions de travail sur l'ensemble du territoire départemental.

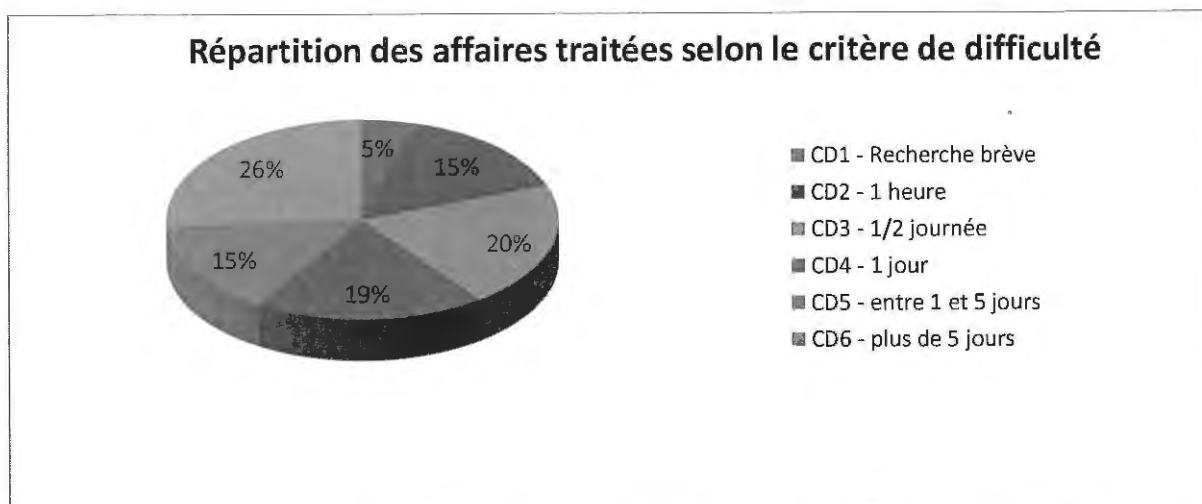
Seuls 46 adhérents n'ont pas eu recours aux services de l'agence en 2024 : cela signifie que 615 adhérents, soit 93 % d'entre eux, ont adressé une demande de conseil ou d'assistance ; parmi eux 303 ont sollicité les services plus de 11 fois dans l'année.



Les communes jusqu'à 2 500 habitants sont celles qui saisissent le plus l'agence (70 %). Les syndicats (75 %) et les communautés de communes (23 %) se répartissent la majorité des demandes des structures intercommunales.



Enfin, il faut noter que 499 demandes, soit 41 % des demandes reçues, ont généré de 1 à plus de 5 jours de travail. Cette statistique illustre la complexité de la gestion publique et le fort besoin d'expertise technique.



Activité des services

Les services de l'agence, par leur expertise et technicité, sont en mesure d'apporter conseil et assistance sur de multiples domaines touchant à la gestion locale, en réponse aux besoins des élus locaux.

L'**assistance du service juridique**, toujours aussi soutenue avec 2 630 prestations, illustre la diversité des problématiques rencontrées par les collectivités territoriales, la complexité de l'environnement juridique local et les nécessités de répondre en même temps aux exigences réglementaires, aux attentes des administrés et aux impératifs de bonne gestion.

Avec 1 772 prestations, dont 182 conseils réglementaires, 178 assistances en planification et 336 participations à des réunions, le **service urbanisme** est fortement présent auprès des adhérents. Son activité s'adapte au contexte : multiplication des contentieux, cadre réglementaire toujours plus pointu, intercommunalisation des demandes d'assistance à maîtrise d'ouvrage notamment.

L'essentiel des prestations réalisées par le **service financier** concerne les études financières prospectives : 59 au total, dont 6 pour des intercommunalités, mais aussi rétrospectives (10 études dont 1 pour un syndicat) dans un contexte préélectoral. Le conseil financier a principalement porté sur la recherche de moyens de financement alternatifs pour assurer le fonctionnement des services publics locaux, et les relations financières entre les EPCI à fiscalité propre et leur communes membres. Des études « dotations » complètent les 1 070 prestations réalisées par les conseillers financiers.

Le service **études territoriales** a accompagné 17 adhérents dans la détermination de leurs besoins futurs en équipements scolaires, pour leur rapport d'artificialisation des sols, ou pour des études de stratégie territoriale sur les thématiques d'activités de pleine-nature par exemple.

La maîtrise d'œuvre de réalisation des documents de Schéma de Cohérence Territoriale (ScoT) s'est poursuivie, par une forte mobilisation sur l'ensemble des territoires haut-garonnais, avec l'évaluation et la révision des ScoT en vigueur.

L'**observatoire territorial** a réalisé 497 prestations, majoritairement pour les services internes de l'agence (cartes, données mise en forme de supports) mais aussi pour les adhérents.

Le site "**Géo-Observatoire**" constitue un des projets majeurs de l'année : il a ainsi été ouvert à tous les adhérents et leur propose un accès direct à des portraits statistiques et à de nombreuses données relatives à leur collectivité. La diffusion de la publication « Portrait Tourisme 2024 », offre une vue d'ensemble sur les aspects touristiques de chaque intercommunalité.

Le **service ingénierie** a accompagné 108 adhérents sur 118 recherches de financement pour l'agrandissement d'un Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE), le déménagement d'une cantine ou d'une mairie, la rénovation du réseau de chaleur par exemple. A cela s'ajoutent 11 déploiements de la démarche Cœur de vie et 27 élaborations de projets de développement local, tel un projet agricole, alimentaire et sportif pour une communauté de communes.

Le **pôle développement** propose une ingénierie ciblée sur les politiques de circuits courts, de tiers lieux et de desserrement économique. Ainsi, une évaluation complète de la politique tiers-lieux a été conduite, portant sur la période 2019 à 2024. Une ingénierie pluridisciplinaire pilotée par l'agence a été également mobilisée pour animer le comité de coordination des démarches alimentaires et PAT (Plans Alimentaires Territoriaux), composé de 10 territoires. L'accompagnement du développement du parc d'activités des Portes du Tarn s'est poursuivi, avec l'intégration des principes d'Ecologie Industrielle et Territoriale. et de la révision des statuts du syndicat mixte d'Eurocentre.

L'agence a mis en œuvre 130 interventions à la demande du Conseil départemental afin principalement d'apporter une assistance pour les contrats de territoire pour les communes et les contrats de projets pour les communautés de communes. HGI-ATD est également intervenue pour soutenir des actions du département telle que l'assistance à la mise en place de Maison de Santé, aux politiques territoriale Montagne ou touristiques. Enfin l'agence, forte de sa connaissance des territoires, a activement participé aux études pour l'élaboration d'une stratégie départementale d'aménagement des territoires, pour la rédaction des avis du département sur le SRADDET, le PLUi-H de Toulouse Métropole en tant que PPA sur plusieurs documents.

L'activité du **service d'assistance numérique et informatique** est partagée entre l'assistance aux logiciels métiers (6 871 sollicitations), les dépannages techniques (1 782 interventions), la prestation de Délégué à la protection des données (564 structures adhérentes) et la création et adaptation des sites internet pour les collectivités adhérentes. Portée par les priorités de la Feuille de route du numérique du département, l'agence a expérimenté une prestation de diagnostic en cybersécurité. De plus, elle a développé le site « Ma culture numérique » afin de développer les compétences des agents territoriaux en la matière.

L'activité de formation des élus, pour laquelle l'agence bénéficie d'un agrément ministériel depuis 31 ans, a permis de former 502 élus. Ces élus sont issus de 166 communes haut-garonnaises : les adjoints sont majoritaires (38%), devant les conseillers municipaux (37%) et les maires (20%). Ils ont pu choisir parmi les 49 stages réalisés sur 36 thématiques différentes. De plus, HGI-ATD a organisé 4 formations intra à la demande de 4 collectivités sur les thématiques suivantes : Taxe d'Aménagement Majorée (TAM) et Projet Urbain Partenarial (PUP), Prise de parole en public, La fresque du climat, Environnement territorial et rôle des élus.

Il faut souligner la forte mobilisation des services de l'agence : 39 intervenants sont des experts de HGI-ATD. Ils ont participé activement à la construction et à l'animation du tiers des formations proposées, en sus de leur activité de conseil et d'assistance.

La politique d'information de HGI-ATD est toujours soutenue avec un contenu fiable, réactif et pluridisciplinaire afin de faciliter l'exercice des mandats : 30 Fil d'actu, 21 Info-Lettre et 11 numéros du Mensuel ont été diffusés. Le site www.atd31.fr continuellement mis à jour propose également les publications de l'Observatoire. Il suscite l'intérêt des élus et agents territoriaux : on relève une nouvelle augmentation de 20 % de la fréquentation du site (69 751 pages vues en moyenne mensuellement). Les services de conseil et d'assistance collaborent régulièrement au contenu des supports d'information de l'agence.

Les services support permettent le bon fonctionnement de l'agence.

Le service administration générale assure l'accueil et le secrétariat général avec quelques 800 courriers et plus de 17 000 mails traités sur l'année, la logistique avec le suivi des locaux et des véhicules de service, la préparation du budget, son exécution, le montage, la passation et le suivi de 161 marchés publics, les ressources humaines avec l'accueil de 6 nouveaux recrutés en 2024, et la gestion de 217 jours de formations pour 61 agents notamment.

Parmi les projets marquants de cette année 2024 on notera l'adhésion de l'agence à une nouvelle centrale d'achat (CANUT) pour satisfaire une partie de ses besoins en informatique et télécommunication et qui permettra de réaliser des économies substantielles.

Le pôle systèmes du service d'assistance informatique et numérique a collaboré aux projets structurants et de modernisation du système informatique interne afin de maintenir un environnement de travail sécurisé et performant.

Effectif des services

L'état des effectifs de l'Agence, porté à **97 agents au 31 décembre 2024**, est ainsi détaillé :

	EFFECTIFS			TOTAL	
	Agents titulaires ou stagiaires	Contractuels CDI	Contractuels Autres		
Catégorie A	43	2	9	54	56%
Catégorie B	21		4	25	26%
Catégorie C	15		3	18	19%
TOTAL	79	2	16	97	100%
	<i>81%</i>	<i>2%</i>	<i>16%</i>		

- Les 79 fonctionnaires stagiaires et titulaires sont mis à disposition de l'Agence par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne conformément à la convention de mise à disposition de personnel signée le 27 janvier 2020. Ce document a depuis été actualisé par 4 avenants ; le dernier en date du 23 mai 2023.
- Les informations relatives au recrutement des **18 agents contractuels** que compte l'Agence sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Libellé du poste	Motif du contrat	Catégorie	Cadre emploi	Temps travail	Date fin de contrat
Coordonnateur ou coordinatrice pôle Support et expertise aux logiciels métiers	Vacance temporaire d'emploi permanent	A	Ingénieurs territoriaux	100	31/01/2025
Chargé ou chargée de support et des systèmes d'information	Vacance temporaire d'emploi permanent	B	Techniciens territoriaux	100	31/07/2025
Chargé ou chargée d'accueil et secrétariat	Vacance temporaire d'emploi permanent	C	Adjoints administratifs territoriaux	100	30/04/2025
Chargé ou chargée de cartographies, infographies et de projets SIG	Emplois pour besoins des services	B	Techniciens territoriaux	100	31/10/2027
Chargé ou chargée d'études observatoire territorial	Accroissement temporaire d'activité	C	Adjoints administratifs territoriaux	100	31/03/2025
Chef ou cheffe de projets études en aménagement territorial et urbanisme	Vacance temporaire d'emploi permanent	A	Attachés territoriaux	100	14/03/2025
Chef ou cheffe de projets études en aménagement territorial et urbanisme	Emplois pour besoins des services	A	Attachés territoriaux	100	14/10/2026
Chef ou cheffe de projets études en aménagement territorial et urbanisme	Emplois pour besoins des services	A	Attachés territoriaux	100	30/11/2025
Conseiller ou conseillère en finances locales	Vacance temporaire d'emploi permanent	A	Attachés territoriaux	100	23/07/2025
Conseiller ou conseillère travaux	Emplois pour besoins des services	B	Techniciens territoriaux	100	31/01/2027
Chef ou cheffe de projets prospective et innovation territoriale	CDI	A	Attachés territoriaux	TNC	-
Chargé ou chargée de la coordination administrative et d'appui aux projets	CDI	A	Attachés territoriaux	100	-
Chargé ou chargée de projets en aménagement territorial	Emplois pour besoins des services	A	Attachés territoriaux	100	30/06/2026

Conseiller ou conseillère juridique marchés publics	Emplois pour besoins des services	A	Attachés territoriaux	100	31/05/2026
Chef ou cheffe de projets études en aménagement territorial et urbanisme	Vacance temporaire d'emploi permanent	A	Ingénieur	100	08/09/2025
Chargé d'études alimentation circuits courts	ATA	A	Ingénieur	100	31/07/2025
Chargé ou chargée d'accueil et d'animation	Remplacement	B	Techniciens territoriaux	100	30/04/2025
Assistant ou assistante formation des élu·e·s	ATA	C	Adjoints administratifs territoriaux	100	10/03/2025

3- Rapport financier (compte administratif 2024 et orientations budgétaires 2025)

Compte administratif 2024

En préambule, il convient de rappeler que le Conseil départemental prend à sa charge les dépenses liées aux locaux et à l'intégralité des salaires et charges sociales des agents mis à disposition auprès de l'Agence.

Ces prestations en nature, prises en charge directement par la collectivité départementale, représentent une dépense annuelle de l'ordre de 5 millions d'euros en 2024 :

- 4 159 999 € de charges salariales pour le personnel mis à disposition
- 847 610 € répartis dans la prise en charge des locaux (loyer, maintenance, entretien) et de l'affranchissement de tous nos envois aux adhérents (courrier de conseil, études et publications) et prestataires

Recettes de fonctionnement :

En recettes de fonctionnement, le montant total des réalisations de l'exercice 2024 s'est élevé à la somme de **385 493,34 €**, principalement constitué par :

- Les cotisations des collectivités adhérentes : 370 132,32 €
- Les cotisations des collectivités adhérentes au programme DéSIDé31 : 11 294,00 €
- Les participations des collectivités non adhérentes aux formations d'élus : 3 400,00 €

L'excédent de fonctionnement reporté de l'exercice 2023 était de 242 812,77 €.

Recettes d'investissement :

En recettes d'investissement, le montant total des réalisations de l'exercice 2024 s'est élevé à la somme de **102 021,43 €** comprenant :

- L'amortissement des immobilisations (recettes d'ordre) : 94 307,32 €
- Les remboursements du FCTVA : 7 714,11 €

L'excédent d'investissement reporté de l'exercice 2023 était de 173 375,74 €.

Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées en 2024 à la somme totale de **495 117,84 €**, dont **400 810,52 €** en dépenses réelles et **94 307,32 €** en opérations d'ordre (dotation aux amortissements).

Les dépenses réelles de fonctionnement se répartissent en trois catégories principales :

- Les charges courantes de fonctionnement : 396 007,76 €
- Les charges de personnel et frais assimilés : 2 358,06 €
- Les charges spécifiques (titres annulés sur exercices antérieur, etc...) : 2 444,70 €

Parmi ces dépenses de fonctionnement, les postes les plus significatifs portent sur :

- Les supports de communication (publications, catalogues, ...) : 34 586,07 €
- L'organisation des formations des élus : 35 048,08 €
- La documentation : 67 861,54 €
- Les versements à des organismes de formation : 12 775,50 €
- Frais de déplacement des personnels : 14 766,47 €
- La location de logiciels, copieurs et autres honoraires : 92 491,09 €
- La maintenance de copieurs et logiciels : 40 144,93 €

Dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement réalisées au cours de l'exercice 2024 se sont élevées au total à la somme de **110 547,00 €** au titre des dépenses réelles (reste à réaliser inclus).

Ces investissements ont permis de financer, en particulier, les dépenses suivantes :

- L'acquisition de biens incorporels (licences ou équivalent) : 7 546,75 €
- L'achat de matériel informatique : 39 332,42 €
- L'achat de matériel de téléphonie : 8 113,26 €

Le montant des Restes à Réaliser (RAR) de l'année 2024 s'élève à : 53 055,87 € et porte essentiellement les commandes effectuées auprès de la centrale d'achat CANUT pour le renouvellement de matériels informatiques, le changement des switches (reconditionnés) et le remplacement de bornes WIFI.

Résultat de fin d'exercice 2024

Libellé	Dépenses	Recettes	Résultats
Section de fonctionnement	495 117,84 €	385 493,34 €	- 109 624,50 €
Section d'investissement	57 491,13 €	102 021,43 €	+ 44 530,30 €
Total cumulé de l'exercice	552 608,97 €	487 514,77 €	- 65 094,20 €

Orientations budgétaires 2025

Recettes prévisionnelles de fonctionnement

Le montant total prévisionnel des recettes de fonctionnement s'élève à **612 496,00 €**, réparti comme suit :

- Cotisations annuelles des collectivités adhérentes :	456 960,00 €
- Participations des adhérents au programme DéSIDé31 :	11 800,00 €
- Participations des collectivités non adhérentes aux formations d'élus :	3 900,00 €
- Autres produits spécifiques (mandats annulés, trop-perçus) :	6 647,73 €
- Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté :	133 188,27 €

Le BP 2025 voté par le conseil d'administration du 27 mars intègre une augmentation moyenne de 22 % des cotisations des adhérents, cela permet de répondre, d'une part à un besoin de financement, nos recettes ne permettant pas de financer le fonctionnement du quotidien et de mener les projets structurants portés par l'agence (en 2025 la plateforme d'e-learning pour les élus) et d'autre part de suivre la recommandation de la Chambre Régionale des Comptes qui, lors de son récent contrôle, a souligné la nécessité de réévaluer les cotisations de l'Agence restées inchangées depuis 2015.

La compensation introduite par le relèvement du barème des cotisations des adhérents s'élève ainsi à + 82 196,44 €, soit un total de 456 960,60 € (contre 374 764,16 € avec le barème datant de 2015). Pour autant, cette hausse reste mesurée afin de couvrir les besoins de l'année 2025 dans un contexte de maîtrise budgétaire.

Au total, les recettes de fonctionnement par rapport à l'année écoulée sont cependant en baisse (- 7%), du fait principalement de la diminution de l'excédent reporté.

▪ **Dépenses prévisionnelles de fonctionnement**

Celles-ci ont été estimées à la somme de **612 496,00 €** dont 524 383,31 € en dépenses réelles et 88 112,69 € en opérations d'ordre (dotation aux amortissements et provisions pour risques).

Les dépenses réelles les plus significatives pour 2025 concernent les postes suivants :

- Les frais d'études ou de recherches comprenant les AMO pour le projet d'établissement (40 000 €), pour le renouvellement des contrats d'assurances (3 700 €) et pour les télécommunications	51 200,00 €
- Les outils de communication à destination des adhérents	37 000,00 €
- Le programme de formation des élus locaux (rémunération des intervenants, frais de repas et déplacement), incluant également les coûts d'une plateforme e-learning	53 930,00 €
- L'information et la formation des agents	110 150 €
- La mission mutualisée de protection des données personnelles (programme RGPD)	22 100,00 €
- La poursuite du programme « DéSIDé 31 » et la mise en œuvre de la feuille de route du numérique	47 797,83 €

Par rapport au budget 2024, la prévision de dépenses est en baisse (- 7%) mais reste satisfaisante pour faire face aux besoins de l'Agence.

Recettes prévisionnelles d'investissement

Le montant total prévisionnel des recettes d'investissement s'élève pour 2025 à **319 296,00 €**. Celles-ci se répartissent comme suit :

- FCTVA et dotations diverses (provision pour risques et charges) :	13 287,96 €
- Opérations d'ordre (frais d'insertion et amortissement) :	88 102,00 €
- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté :	217 906,04 €

Par rapport au budget 2024, cette prévision est en hausse de 13 %, en raison essentiellement de l'augmentation des reports des exercices précédents (+ 44 530,30 € pour 2024).

Dépenses prévisionnelles d'investissement

Les dépenses prévisionnelles d'investissement sont estimées à **319 296,00 €**. Celles-ci sont en hausse par rapport au budget précédent en raison de l'incidence des restes à réaliser de l'année 2024.

Les priorités pour l'année 2025 portent sur les postes suivants :

- Achat d'un logiciel e-learning pour les formations d'élus	50 000,00 €
- Renouvellement de matériels informatiques	36 000,00 €
- Changement de l'infrastructure téléphonique (VPN et firewall, matériels, etc)	50 000,00 €
- Provision pour le remplacement d'un véhicule de service (utilitaire électrique ou hybride)	45 000,00 €

Vue d'ensemble du budget primitif 2025, hors la mise à disposition du personnel et des locaux, dont le coût est pris en charge par le Conseil Départemental (environ 5 millions €) :

Budget primitif 2025	Dépenses	Recettes	Evolution par rapport au BP n-1
Section de fonctionnement	612 496,00 €	612 496,00 €	- 7,0 %
Section d'investissement	319 296,00 €	319 296,00 €	12,6 %
TOTAL DU BUDGET	931 792,00 €	931 792,00 €	- 1,1 %

4- Détermination de la politique générale de l'agence :

- Finalisation du projet d'établissement 2026-2032
 - o Approbation du projet d'établissement et du programme d'actions par le conseil d'administration
 - o Programmation des premières actions dans le contexte de renouvellement des assemblées locales en mars 2026, et de redéfinition des moyens et missions de l'agence.
- Accompagner la bonne mise en œuvre des scrutins de mars 2026
 - o Cellule Elections dédiée avec la mise en place d'une permanence téléphonique
 - o Supports d'information et de formation

- Information et Formation des nouveaux élus : perspectives 2026
 - o Mise en œuvre d'une plateforme de formation à distance
 - o Plan formation resserré autour des thématiques essentielles à l'entrée dans le mandat
 - o Supports d'information multiples sur les thèmes du Statut de l'élu et de la mise en place des assemblées délibérantes

- Plan d'action numérique
 - o Participation à la mise en œuvre du Plan d'action numérique porté par le Conseil départemental :
 - Cybersécurité : accompagnement des collectivités dans l'acculturation et l'amélioration de la sécurité de leur système d'information
 - Sauvegardes mutualisées : mise à disposition d'un environnement de sauvegarde des données des adhérents
 - Pack d'identité numérique : proposition d'une nouvelle identité graphique pour les sites Internet communaux développés par HGI
 - Mails mutualisés : mise en place d'un service de messagerie sur un outil souverain
 - DPO mutualisé : accompagnement des adhérents dans la mise en conformité avec le RGPD
 - Outils collaboratifs : développement d'une offre basée sur NextCloud, permettant aux collectivités de disposer d'un espace de travail collaboratif et de gestion sécurisée des fichiers/données
 - Ma Culture Numérique : plateforme pédagogique développée par HGI en partenariat avec le Département de la Haute-Garonne, le Sicoval, et soutenue par le plan France Relance. Elle vise à regrouper et rendre accessibles des contenus pédagogiques sur les enjeux du numérique actuels.

- Bifurcation écologique
 - o Insérer dans les missions de conseil, d'assistance, d'information et de formation de l'agence une sensibilisation des collectivités adhérentes à la bifurcation écologique, dans le contexte actuel du changement climatique

- Club ADS (Autorisation du Droit des Sols)
 - o Poursuite de l'animation du réseau des instructeurs, avec deux rencontres annuelles qui permettront de partager les évolutions réglementaires et les retours d'expérience de terrain.
 - o Veille juridique sur l'ADS, déjà diffusée régulièrement, et mise à disposition sur le site Internet de l'agence.

- Participation de l'agence aux réseaux professionnels
 - o Journées de l'association nationale des directeurs/directrices des ATD les 19 et 20 juin 2025 à Pau : échanges autour des missions des agences, partage des pratiques et des projets en cours.
 - o Journées territoriales du 18 au 20 septembre à Muret coorganisées par l'AMF31. Stand et participation à quatre tables rondes sur l'ingénierie territoriale, les finances locales, l'offre numérique, la cybersécurité, animation d'un atelier sur les droits et obligations des fonctionnaires en période de réserve électorale.
 - o Assemblée générale de l'AMF 31 le 20 septembre et de l'AMRF 31 le 25 octobre : la présence du Directeur de l'agence permet d'être en contact direct avec les élus afin de recueillir leurs préoccupations et d'agir en conséquence et en harmonie avec ces deux associations d'élus.
 - o Réseaux des juristes et des urbanistes des ATD : rencontre des juristes à Rodez les 5 et 6 juin 2025 et des urbanistes les 26 et 27 novembre prochains à Chambéry. Ces rencontres permettent aux agents d'enrichir leurs compétences par le partage d'expériences et la participation à des ateliers thématiques notamment.

5- Questions diverses

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration présents et représentés, décident :

- De valider la définition de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire : approbation des PV de l'assemblée générale ordinaire du 12 novembre 2024, rapport d'activité et financier, définition de la politique générale de l'agence ;
- De prendre acte de la présentation de la synthèse du rapport d'activité 2024.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, conformément à l'article L. 3241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président de Haute-Garonne Ingénierie-ATD

**SEBASTIEN
VINCINI**

Sébastien VINCINI

Signature numérique de
SEBASTIEN VINCINI
Date : 2025.10.23 14:11:39
+02'00'

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

HAUTE-GARONNE INGENIERIE - ATD

ETABLISSEMENT PUBLIC DEPARTEMENTAL
54 Boulevard de l'Embouchure 31200 Toulouse



PROCES-VERBAL
Assemblée générale ordinaire de Haute-Garonne Ingénierie-ATD
le 12 novembre 2024 à 10h00

Séance du : Assemblée générale ordinaire du 12 novembre 2024

Date de convocation : 17 octobre 2024

Membres en exercice : 715

Quorum : pas de quorum exigé

Présents ou représentés : 90

Absents ou excusés : 625

Seuil de la majorité absolue : 46

Délibérations adoptées : 4

Délibération 24.11.702 - Approbation du rapport d'activité 2023

Délibération 24.11.703 - Approbation du bilan financier 2023

Délibération 24.11.705 - Approbation de la politique générale de l'agence

Pour : 90	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

Délibération 24.11.704 - Désignation d'un nouveau membre au sein du 2^{ème} collège du Conseil d'administration en remplacement de M. Jacques OBERTI
Vote réalisé par les membres présents et représentés de ce même collège

Pour : 78	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

Le mardi 12 novembre 2024, à 10 h 00, s'est réunie à Diagora-Labège, l'assemblée générale ordinaire de Haute-Garonne Ingénierie-ATD, sous la présidence de Monsieur Sébastien VINCINI, Président du Conseil Départemental, Président de Haute-Garonne Ingénierie-ATD.

L'assemblée était composée comme suit :

PRESENTS : (73 membres)

COMMUNES : 52

ARBON, ARGUENOS, AUSSONNE, AUTERIVE, AUZAS, AUZEVILLE TOLOSANE, AYGUESVIVES, BELBERAUD, BOURG SAINT BERNARD, CABANIAL (LE), CADOURS, CAIGNAC, CARAMAN, CASTELGINEST, CASTELMAUROU, CLERMONT LE FORT, DONNEVILLE, FONSORBES, GARAC, GIBEL, GOYRANS, GRAZAC, GRENADE, JUZET D'IZAUT, LABASTIDETTE, LABEGE, LAGARDELLE S/LEZE, LAMASQUERE, LAPEYRERE, LAVALETTE, LAVELANET DE COMMINGES, LODES, LOUBENS LAURAGAIS, MARIGNAC, MAUREMONT, MERENVIELLE, MONCAUP, MONTCLAR LAURAGAIS, MONTESQUIEU VOLVESTRE, NOGARET, PAULHAC, PINS JUSTARET, POUZE, RIEUX VOLVESTRE, SAINT CEZERT, SAINT JORY, SAINT JULIEN, SAINT LYS, SALHERM, SOUEICH, VARENNES, VILLEMATIER.

GROUPEMENTS DE COMMUNES : 11

COMMUNAUTE AGGLOMERATION DU SICOVAL, COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS TOLOSANS, SIAS ESCALIU, SYNDICAT HERSAIN BOCAGE, SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE PAYS DE CADOURS, SM DEVELOPPEMENT SAINT BERTRAND DE COMMINGES, SM MUSEE FORUM DE L'AURIGNACIEN, SM ABBAYE DE BONNEFONT, SM REMISE EN NAVIGABILITE DU TARN, SM DES AGUDES, SM HAUTE GARONNE NUMERIQUE.

CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX : 10

Canton de CASTELGINEST	M	DENOUVION Victor
Canton de PLAISANCE DU TOUCH	M	DEUILHE Serge
Canton de LEGUEVIN	M	LAFFONT Didier
Canton de CASTANET TOLOSAN	Mme	LUMEAU-PRECEPTIS Aude
Canton de TOULOUSE 11	Mme	MASELLA Lauriane
Canton de REVEL	Mme	SIORAT Florence
Canton de MURET	Mme	TOUZET Sophie
Canton d'AUTERIVE	Mme	VEZAT BARONIA Maryse
Canton d'AUTERIVE	M	VINCINI Sébastien
Canton de LEGUEVIN	Mme	VOLTO Véronique

REPRESENTES PAR POUVOIRS : (17 membres)

COMMUNES : 14

ARDIEGE, ARTIGUE, AUCAMVILLE, BOUSSAN, CUGNAUX, DAUX, ESPERCE, MONTCLAR DE COMMINGES, PIBRAC, ROQUEFORT SUR GARONNE, SAIGUEDE, SALLES ET PRATVIEL, SARREMEZAN, SAUX ET POMAREDE.

GROUPEMENTS DE COMMUNES : 1

COMMUNAUTE DE COMMUNES PYRENEES HAUT GARONNAISES.

CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX : 2

Canton de VILLEMUR SUR TARN	M	DUMOULIN Jean-Marc
Canton d'ESCALQUENS	Mme	POUMIROL Emilienne

EXCUSES : (625 membres)

COMMUNES : 517

AGASSAC, AIGNES, AIGREFEUILLE, ALAN, ALBIAC, AMBAX, ANAN, ANTICHAN DE FRONTIGNES, ANTIGNAC, ARBAS, ARGUT DESSOUS, ARLOS, ARNAUD GUILHEM, ASPET, ASPRET SARRAT, AULON, AURAGNE, AUREVILLE, AURIAC S/VENDINELLE, AURIBAIL, AURIGNAC, AURIN, AUSSEING, AUSSON, AUZIELLE, AVIGNONET LAURAGAIS, AZAS, BACHAS, BACHOS, BAGIRY, BAGNERES DE LUCHON, BALESTA, BALMA, BARBAZAN, BAREN, BAX, BAZIEGE, BAZUS, BEAUCHALOT, BEAUFORT, BEAUMONT S/LEZE, BEAUPUY, BEAUTEVILLE, BEAUVILLE, BEAUZELLE, BELBEZE DE LAURAGAIS, BELBEZE EN COMMINGES, BELESTA EN LAURAGAIS, BELLEGARDE SAINTE MARIE, BELLESSERRE, BENQUE, BENQUE DESSUS ET DESSOUS, BERAT, BESSIERES, BEZINS GARRAUX, BILLIERE, BINOS, BLAJAN, BOIS DE LA PIERRE, BOISSEDE, BONDIGOUX, BONREPOS RIQUET, BONREPOS S/AUSSONNELLE, BORDES DE RIVIERE, BORN (LE), BOUDRAC, BOULOC, BOULOGNE S/GESSE, BOURG D'OUEIL, BOUSSENS, BOUTX, BOUZIN, BRAGAYRAC, BRAX, BRETX, BRIGNEMONT, BRUGUIERES, BURGALAYS, BURGAUD (LE), BUZET SUR TARN, CABANAC CAZAUX, CABANAC SEGUENVILLE, CALMONT, CAMBERNARD, CAMBIAC, CANENS, CAPENS, CARAGOUDES, CARBONNE, CARDEILHAC, CASSAGNABERE TOURNAS, CASSAGNE, CASTAGNAC, CASTAGNEDE, CASTANET TOLOSAN, CASTELBIAGUE, CASTELGAILLARD, CASTELNAU D'ESTRETEFONDS, CASTELNAU PICAMPEAU, CASTERA, CASTERA VIGNOLES, CASTIES LABRANDE, CASTILLON DE LARBOUST, CASTILLON SAINT-MARTORY, CATHERVIELLE, CAUBIAC, CAUBOUS, CAUJAC, CAZAC, CAZARIL LASPENES, CAZARIL TAMBOURES, CAZAUNOUS, CAZAUX LAYRISSE, CAZEAUX DE LARBOUST, CAZENEUVE MONTAUT, CAZERES, CEPET, CESSALES, CHARLAS, CHAUM, CHEIN DESSUS, CIADOUX, CIER DE LUCHON, CIER DE RIVIERE, CIERP GAUD, CINGETABELLE, CIRES, CLARAC, COLOMIERS, CORNEBARRIEU, CORRON SAC, COUEILLES, COULADERE, COURET, COX, CUGURON, CUING (LE), DAUX, DEYME, DREMIL LAFAGE, DRUDAS, EAUNES, EMPEAUX, ENCAUSSE LES THERMES, EOUX, ESCALQUENS, ESCANECRABE, ESCOULIS, ESPARRON, ESTADENS, ESTANCARBON, ESTENOS, EUP, FABAS, FAGET (LE), FALGA (LE), FAUGA (LE), FENOUILLET, FIGAROL, FLOURENS, FOLCARDE, FONBEAUZARD, FONTENILLES, FORGUES, FOS, FOUGARON, FOURQUEVAUX, FOUSSERET (LE), FRANCARVILLE, FRANCAZAL, FRANCON, FRANQUEVIELLE, FRECHET (LE), FRONSAC, FRONTIGNAN DE COMMINGES, FRONTIGNAN SAVES, FRONTON, FROUZINS, FUSTIGNAC, GAGNAC S/ GARONNE, GAILLAC TOULZA, GALIE, GANTIES, GARDOUCH, GARGAS, GARIDECH, GARIN, GAURE, GEMIL, GENOS, GENSAC DE BOULOGNE, GENSAC SUR GARONNE, GOUAUX DE LARBOUST, GOUDEX, GOURDAN POLIGNAN, GOUTEVERNISSE, GOUZENS, GRAGNAGUE, GRATENS, GRATENTOUR, GREPIAC, GRES (LE), GURAN, HERRAN, HIS, HUOS, ISLE EN DODON, ISSUS, IZAUT DE L'HOTEL, JURVIELLE, JUZES, JUZET DE LUCHON, LABARTHE INARD, LABARTHE RIVIERE, LABATHE S/LEZE, LABASTIDE BEAUVOIR, LABASTIDE CLERMONT, LABASTIDE PAUMES, LABASTIDE ST SERNIN, LABROQUERE, LABRUYERE DORSA, LACAUGNE, LACROIX FALGARDE, LAFITTE TOUPIERE, LAFITTE VIGORDANE, LAGARDE, LAGRACE DIEU, LAGRAULET ST NICOLAS, LAHAGE, LAHITERE, LALOURET LAFFITEAU, LANDORTHE, LANTA, LAPEYROUSE FOSSAT, LARCAN, LAREOLE, LARRA, LARROQUE, LASSERRE PRADERE, LATOUE, LATOUR, LATRAPE, LAUNAC, LAUNAGUET, LAUTIGNAC, LAUZERVILLE, LAVERNOSE LACASSE, LAYRAC S/TARN, LECUSSAN, LEGE, LEGUEVIN, LESCUNS, LESPINASSE, LESPITEAU, LESPUGUE, LESTELLE DE ST MARTORY, LEVIGNAC/SAVE, LHERM, LIEOUX, LILHAC, LONGAGES, LOUDET, LOURDE, LUSCAN, LUSSAN ADEILHAC, LUX, MAGDELEINE S/TARN, MAILHOLAS, MALVEZIE, MANCIOUX, MANE, MARIGNAC LASCLARES, MARIGNAC LASPEYRES, MARLIAC, MARQUEFAVE, MARSOULAS, MARTISSERRE, MARTRES DE RIVIERE, MARTRES TOLOSANE, MASCARVILLE, MASSABRAC, MAURAN, MAURENS,

MAURESSAC, MAUREVILLE, MAUVAISIN, MAUVEZIN DE L'ISLE, MAUZAC, MAYREGNE, MAZERES S/SALAT, MELLES, MENVILLE, MERVILLA, MERVILLE, MILHAS, MIRAMBEAU, MIRAMONT DE COMMINGES, MIREMONT, MIREPOIX S/TARN, MOLAS, MONDAVEZAN, MONDILHAN, MONDONVILLE, MONDOUZIL, MONES, MONESTROL, MONS, MONT DE GALIE, MONTAIGUT S/SAVE, MONTASTRUC DE SALIES, MONTASTRUC LA CONSEILLERE, MONTASTRUC SAVES, MONTAUBAN DE LUCHON, MONTAUT, MONTBERAUD, MONTBERNARD, MONTBERON, MONTBRUN BOCAGE, MONTBRUN LAURAGAIS, MONTEGUT BOURJAC, MONTEGUT LAURAGAIS, MONTESPAN, MONTESQUIEU GUITTAUT, MONTESQUIEU LAURAGAIS, MONTGAILLARD DE SALIES, MONTGAILLARD LAURAGAIS, MONTGAILLARD S/SAVE, MONTGAZIN, MONTGEARD, MONTGISCARD, MONTGRAS, MONTJOIRE, MONTLAUR, MONTMAURIN, MONTOULIEU ST BERNARD, MONTOUSSIN, MONTPITOL, MONTRABE, MONTREJEU, MON TSAUNES, MOURVILLES BASSES, MOURVILLES HAUTES, MOUSTAJON, MURET, NAILLOUX, NENIGAN, NIZAN GESSE, NOE, NOUEILLES, ODARS, ONDES, OO, ORE, PALAMINY, PAYSSOUS, PECHABOU, PECHBONNIEU, PECHBUSQUE, PELLEPORT, PEGUILHAN, PEYRISSAS, PEYROUZET, PEYSSIES, PIN MURELET, PIN BALMA, PINSAGUEL, PLAGNE, PLAGNOLE, PLAISANCE DU TOUCH, PLAN (LE), POINTIS DE RIVIERE, POINTIS INARD, POLASTRON, POMPERTUZAT, PONLAT TAILLEBOURG, PORTET D'ASPET, PORTET DE LUCHON, PORTET S/GARONNE, POUBEAU, POUCHARRAMET, POUY DE TOUGES, PRESERVILLE, PROUPIARY, PRUNET, PUYDANIEL, PUYMAURIN, PUYSEGUER, QUINT, RAMONVILLE ST/AGNE, RAZECUEILLE, REBIGUE, REGADES, RENNEVILLE, REVEL, RIEUCAZE, RIEUMAJOU, RIEUMES, RIOLAS, ROQUES S/GARONNE, ROQUESERIERE, ROQUETTES, ROUEDE, ROUFFIAC TOLOSAN, ROUMENS, SABONNERES, SACCOURVIELLE, SAINT ALBAN, SAINT ANDRE, SAINT ARAILLE, SAINT AVENTIN, SAINT BEAT/LEZ, SAINT BERTRAND DE COMMINGES, SAINT CHRISTAUD, SAINT CLAR DE RIVIERE, SAINT ELIX LE CHATEAU, SAINT ELIX SEGLAN, SAINT FELIX DE LAURAGAIS, SAINT FERREOL DE COMMINGES, SAINT FRAJOU, SAINT GAUDENS, SAINT GENIES BELLEVUE, SAINT GERMIER, SAINT HILAIRE, SAINT IGNAN, SAINT JEAN, SAINT JEAN L'HERM, SAINT JULIA, SAINT LARY BOUJEAN, SAINT LAURENT, SAINT LEON, SAINT LOUP CAMMAS, SAINT LOUP EN COMMINGES, SAINT MAMET, SAINT MARCEL PAULEL, SAINT MARCET, SAINT MARTORY, SAINT MEDARD, SAINT MICHEL, SAINT PAUL D'OUAIL, SAINT PAUL S/SAVE, SAINT PE D'ARDET, SAINT PE DELBOSC, SAINT PIERRE, SAINT PIERRE DE LAGES, SAINT PLANCARD, SAINT ROME, SAINT RUSTICE, SAINT SAUVEUR, SAINT SULPICE S/LEZE, SAINT THOMAS, SAINT VINCENT, SAINTE FOY D'AIGREFEUILLE, SAINTE FOY DE PEYROLIERES, SAINTE LIVRADE, SAJAS, SALEICH, SALIES DU SALAT, SALLES ET PRATVIEL, SALLES S/GARONNE, SALVETAT LAURAGAIS (LA), SALVETAT ST GILLES (LA), SAMAN, SAMOULLAN, SANA, SARRECAVE, SAUBENS, SAUSSENS, SAUVETERRE DE CGES, SAVARTHES, SAVERES, SEDEILHAC, SEGREVILLE, SEILH, SEILHAN, SENARENS, SENGOUAGNET, SEPX, SEYRE, SEYSSSES, SIGNAC, SODE, TARABEL, TERREBASSE, THIL, TOUILLE, TOURNEFEUILLE, TOURREILLES (LES), TOUTENS, TREBONS DE LUCHON, TREBONS SUR LA GRASSE, URAU, UNION (L), VACQUIERS, VALCABRERE, VALENTINE, VALLEGUE, VALLESVILLES, VAUDREUILLE, VAUX, VENDINE, VENERQUE, VERFEIL, VERNET (LE), VIEILLE TOULOUSE, VIEILLEVIGNE, VIGNAUX, VIGOULET AUZIL, VILLARIES, VILLATE, VILLAUDRIC, VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS, VILLEMUR S/TARN, VILLENEUVE DE RIVIERE, VILLENEUVE LECUSSAN, VILLENEUVE LES BOULOC, VILLENEUVE TOLOSANE, VILLENouvelle.

GROUPEMENTS DE COMMUNES : 66

COMMUNAUTE AGGLOMERATION LE MURETAIN AGGLO, COMMUNAUTE DE COMMUNES AUX SOURCES DU CANAL DU MIDI, COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE BELLEVUE, COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DU GIROU, COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND OUEST TOULOUSAIN, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE, COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL D'AÏGO, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU FRONTONNAIS, COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES DU LAURAGAIS, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN AUTERIVAIN HAUT GARONNAIS, COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE GARONNE, COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR ET COTEAUX DU COMMINGES, COMMUNAUTE DE COMMUNES CAGIRE GARONNE SALAT, SIVU ECOLE DE MUSIQUE, INSTITUTION DES EAUX DE LA MONTAGNE NOIRE, SICASMI, SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA VALLEE DU JOB, SYNDICAT MIXTE POUR ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DANS LA REGION OCCITANIE (SMAG MANEO), SIGEP LE SOULEDRE, SIVOM DE LA BURE, SIVOM DES PLAINES ET COTEAUX DU VOLVESTRE, SIVOM DES 5 CLOCHERS, SIVOM DU HAUT COMMINGES, SIVOM SAUDRUNE ARIEGE GARONNE, SIVOM DE LA VALLEE DE LA SAVE, SYNDICAT DES COTEAUX, SIVOM DU CANTON DE MONTESQUIEU VOLVESTRE, SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DES GRAVIERES GARONNAISES, SIVU POUR ECOLE DE SAUVETERRE BRUNCAN, SYNDICAT DES ECOLES DES TROIS VALLEES, SYNDICAT MIXTE DE GESTION ET DE VALORISATION DE ICPE DE VILLENEUVE LES BOULOC, SYNDICAT DES EAUX DE LA BAROUSSE ET DU COMMINGES, SYNDICAT DE COMMUNES DES VALLEES DE L'ARBAS ET DU BAS SALAT, SYNDICAT DEPARTEMENTAL ENERGIE DE LA HAUTE GARONNE (SDEHG), SIVOM DE SAINT GAUDENS MONTREJEAU ASPET MAGNOAC, SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DES VALLEES DU GIROU, DE L'HERS, DE LA SAVE ET DES COTEAUX DE CADOURS, SYNDICAT MIXTE POUR LA REHABILITATION DE L'ANCIENNE DECHARGE DE DREMIL LAFAGE, SYNDICAT DE GESTION DE LA SAVE ET DE SES AFFLUENTS, SERVICE PUBLIC DE L'EAU HERS ARIEGE (SPEHA), SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (SIPOM de REVEL), SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DES COTEAUX DU TOUCH, SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE VILLEMUR S/TARN (SIEVT), SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU TARN ET DU GIROU, SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CINTEGABELLE (SIASC), SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DES CANTONS CENTRE ET NORD DE TOULOUSE, SYNDICAT MIXTE DU SCOT NORD TOULOUSAIN, POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS LAURAGAIS, POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS TOLOSAN, POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS SUD TOULOUSAIN, POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS COMMINGES PYRENEES, SYNDICAT MIXTE D'ETUDE ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE (SMEAG), RESEAU 31, SYNDICAT MIXTE DECOSET, SYNDICAT MIXTE EUROCENTRE, SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE EN MILIEU RURAL (SIASCAR), SYNDICAT MIXTE DU MUSEE ET JARDINS DU CANAL DU MIDI, SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE DE BRETX, MENVILLE ET SAINT PAUL S/SAVE, SIVOM DES ECOLES LE FAGET, LOUBENS, FRANCARVILLE, SYNDICAT MIXTE SMIVAL, SYNDICAT DU RIEUTAREL, SM HAUTE GARONNE MONTAGNE, SYNDICAT MIXTE SMGALT, SYNDICAT MIXTE GARONNE AMONT, SIVU DU COLLEGE GEORGES BRASSENS, SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA FORET DE BOUCONNE, SISTOM DES PYRENEES.

CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX : 42

Canton d'ESCALQUENS	M	ARSEQUEL Patrice
Canton de BAGNERES DE LUCHON	Mme	ARTIGUES Roselyne
Canton de CASTANET TOLOSAN	M	BAGNERIS Bernard
Canton de VILLEMUR SUR TARN	Mme	BARRIERE Karine
Canton de CAZERES / GNE	Mme	BAYLAC Sandrine
Canton de BLAGNAC	M	BOUREAU Pascal
Canton de MURET	M	BOUTELOUP Jérôme
Canton de TOULOUSE 3	Mme	BOYER Anne
Canton de TOULOUSE 2	Mme	COURADE Christine
Canton de TOURNEFEUILLE	Mme	CROQUETTE Martine
Canton de PECHBONNIEU	M	CUJIVES Didier
Canton de TOULOUSE 7	Mme	DEGERS Laurence
Canton de TOULOUSE 10	M	DE SCORRAILLE Jean-Baptiste
Canton de SAINT GAUDENS	M.	DUCLOS Jean-Yves
Canton de TOULOUSE 6	Mme	EL KOUACHERI Zohra
Canton de TOULOUSE 2	M	FABRE Jean-Michel
Canton de TOULOUSE 8	Mme	FARCY Marie-Claude
Canton de TOULOUSE 5	M	FELLAH Morad
Canton de CASTELGINEST	Mme	FLOUREUSSES Sandrine
Canton de TOURNEFEUILLE	M	FOUCHIER Dominique
Canton de TOULOUSE 3	M	GABRIELI Alain
Canton de PECHBONNIEU	Mme	GEIL-GOMEZ Sabine
Canton de TOULOUSE 8	M	GIBERT Vincent
Canton de TOULOUSE 4	Mme	GOFFRE-PEDROSA Inès
Canton de CAZERES / GNE	M	GOJARD Loïc
Canton de TOULOUSE 1	Mme	HARDY Isabelle
Canton de REVEL	M	HEBRARD Gilbert
Canton de TOULOUSE 9	Mme	HONVAULT Caroline
Canton de TOULOUSE 1	M	KLOTZ Julien
Canton de TOULOUSE 10	Mme	LAMANT Sophie
Canton de SAINT GAUDENS	Mme	LAURENTIES Céline
Canton de PLAISANCE DU TOUCH	Mme	LECLERC Marie-Claude
Canton de TOULOUSE 6	M	LLORCA Jean-Louis
Canton de TOULOUSE 11	M	LUBAC Christophe
Canton de BLAGNAC	Mme	MALRIC Line
Canton de TOULOUSE 9	M	PÈRE Marc
Canton de BAGNERES DE LUCHON	M	RIVAL Patrice
Canton de TOULOUSE 5	Mme	SAINT-AUBIN Anaïs
Canton de TOULOUSE 7	M	SIMION Arnaud
Canton de PORTET / GARONNE	M	SUAUD Thierry
Canton de TOULOUSE 4	M	TARAVELA Aurélien
Canton de PORTET / GARONNE	Mme	VIEU Annie

➤ **DISCOURS D'ACCUEIL**

✓ **MONSIEUR LAURENT CHERUBIN, MAIRE DE LABEGE**

« Monsieur le Président, Cher Sébastien,
Madame la Vice-Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Départementaux,
Mesdames et Messieurs les Maires,
Mesdames et Messieurs,

C'est un honneur pour moi de vous recevoir aujourd'hui sur ce lieu, à Diagora, lieu qui appartient un peu aussi au Département puisqu'à l'époque – voilà un peu plus de 25 ans – le Département avait imaginé faire ce centre des congrès et accompagner le projet d'élus locaux, qui s'imaginaient avoir un lieu comme celui-ci.

C'est aussi en tant que Maire aujourd'hui que je vous reçois. Je suis très heureux de pouvoir faire l'introduction de cette réunion et porter en premier lieu un témoignage.

L'Assemblée Générale de Haute-Garonne Ingénierie-ATD, placée sous le volet de l'ingénierie revêt un caractère essentiel comme le démontre le travail d'accompagnement mené par l'agence pour les territoires, quelle que soit d'ailleurs leur dimension.

Même si nos propres services municipaux accompagnent les élus et tous nos projets, pour autant, nous sollicitons régulièrement Haute-Garonne Ingénierie-ATD. Des réponses efficaces nous sont données, un accompagnement important est réalisé. Cette initiative qui a été portée voilà maintenant plusieurs années démontre à quel point sur nos territoires, nous Maires avons besoin d'être aidés, d'être accompagnés, et le Département joue tout son rôle dans ce mouvement-là.

Encore une fois, un grand merci, merci Monsieur le Président, merci Madame la Vice-Présidente, merci aux équipes qui sont toujours réactives à nos demandes.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très bonne journée de travail. Merci pour la confiance que vous pouvez nous accorder en venant ici aujourd'hui. »

✓ **MONSIEUR SEBASTIEN VINCINI, PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL, PRESIDENT DE HAUTE-GARONNE INGENIERIE**

« Madame la Présidente du CAUE,
Chère Maryse VEZAT-BARONIA, 1^{ère} Vice-Présidente du Conseil Départemental,
Monsieur le Président de HAUTE-GARONNE NUMERIQUE,
Cher Victor DENOUVION, Vice-Président également au Conseil Départemental,
Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux,
Chers collègues,
Madame la Présidente de l'AMF,
Chère Brigitte SEGARD,
Monsieur le Président de l'AMRF,
Cher Patrick LEFEBVRE,
Mesdames et Messieurs les Présidents des communautés de communes,
Mesdames et Messieurs les Maires,
Mesdames et Messieurs, en vos fonctions et qualités,
Chers agents,

Merci Monsieur le Maire, Cher Laurent, Maire de LABEGE et Conseiller régional de nous accueillir dans cette salle et pour tes propos introductifs.

On aurait dû faire cette Assemblée Générale au mois de juin ; cela aurait été plus propice mais il y a eu quelques événements qui nous ont conduit à faire cette journée, exclusivement consacrée à l'ingénierie territoriale aujourd'hui, avec ce matin notre Assemblée Générale de Haute-Garonne Ingénierie et, cette après-midi, avec le **Forum de l'Ingénierie Territoriale** de la Haute-Garonne, que nous co-organisons avec l'Etat et que nous aurons l'honneur d'ouvrir avec Monsieur le Préfet en ce début d'après-midi. Il nous rejoindra à la pause méridienne.

Je suis particulièrement heureux de cette journée exclusivement consacrée à l'ingénierie territoriale, avec ce matin, **notre Assemblée générale** de Haute-Garonne Ingénierie.

Vous le savez, je suis très attaché à notre Agence.

Parce qu'elle est :

- **Le centre de ressources adapté aux besoins des élus** et de leurs agents,
- Un véritable **service public d'expertise technique** pour accompagner vos prises de décision au quotidien,
- Un service public **fondé sur un contact humain** (ce n'est pas simplement une plateforme numérique avec laquelle il n'y a pas d'échanges physiques), un vrai lieu d'échanges,
- Et parce que vous **pouvez la saisir en toute confiance, par sa neutralité, ainsi que l'impartialité de ces conseils, mais surtout la précision de ses conseils.**

Je tiens beaucoup à ce dernier point.

Car nous poursuivons un seul but, ensemble : **la réussite territoriale, la réussite de vos projets, la réussite en quelque sorte de la Haute-Garonne.**

Nous le devons à nos concitoyens.

L'Etat nous a transféré une compétence, celle de l'ingénierie territoriale, et nous mettons les moyens pour pouvoir assurer cette mission essentielle.

Haute-Garonne Ingénierie, c'est aussi un outil de solidarité territoriale.

Petite ou grande commune, nous avons à exercer les mêmes compétences malgré le différentiel d'ingénierie territoriale que vous avez dans vos communes, dans vos services intercommunaux.

Donc, on doit faire avec des ressources différentes et Haute-Garonne Ingénierie est là pour assurer cette solidarité.

Vous le mesurez tous les jours, je le sais parce que je signe les rapports et les réponses qui vous sont envoyés. Je vois la multitude de projets complexes auxquels vous êtes confrontés, parfois les sujets de maire aussi auxquels on est confronté.

Il y a plus de 600.000 articles de loi auxquels on doit se référer lorsqu'on est Maire ; ça fait beaucoup à connaître.

La construction d'un projet requiert de nombreux savoir-faire : techniques, juridiques, financiers, mais également des capacités d'expertise, de mise en réseau, de techniques de concertation aujourd'hui nécessaires pour pouvoir anticiper les questions de nos concitoyens, faire avancer l'acceptabilité parfois de certains dossiers, ou la lenteur aussi de la mise en œuvre de décisions que l'on a prises, et qui mettent du temps à se mettre en œuvre et faire des choix éclairés aussi lorsqu'on est confronté à un problème.

Mettre à votre disposition une expertise de qualité, c'est éviter **une nouvelle fracture territoriale liée aux capacités à déployer ou non une ingénierie efficiente.**

Et si j'en juge par le bilan que nous allons vous présenter tout à l'heure, les **demandes continuent de croître d'année en année.** Il s'agit des besoins de la Haute-Garonne.

En 2023, les services de Haute-Garonne Ingénierie ont reçu **un peu plus de 11 000 demandes - c'est 17% de plus par rapport à l'année dernière** - que ça soit de petites communes, mais aussi de grandes collectivités ou d'EPCI. C'est considérable. Il faut mesurer qu'on répond à 99,99 des sollicitations.

Un peu plus de 19 000 accompagnements ou de réponses à vos questions ont été réalisés. Là aussi, c'est presque **16% d'augmentation par rapport à 2022**.

Je veux également souligner **l'importance de l'activité Formation des élu(e)s**. C'est toujours nécessaire de se former.

57 formations bâties pour vous et avec vous ont été organisées pour près de **600 élus** qui ont bénéficié de celles-ci mais aussi, on le sait, d'agents de vos collectivités.

Je rappelle que **la formation c'est un droit**, un droit que l'on n'utilise pas assez quand on est élu. Il faut avoir le temps de se former ; il faut trouver aussi la bonne formation par rapport à la problématique que l'on a. Mais il faut essayer toujours d'aller suivre des formations, même lorsqu'on pense maîtriser un sujet, vu la complexité et l'évolution rapide de l'accumulation des textes législatifs. Je ne sais pas si le législateur, depuis des années, simplifie notre vie, ce qui est sûr c'est qu'on voit des records d'empilement de textes législatifs qui viennent bouleverser, complexifier le droit du sol, le droit de la construction, le droit de l'aménagement, le droit de l'environnement. Bref, il y a la nécessité de se former tout le long de son mandat.

Moi je le dis souvent : présider c'est apprendre tous les jours et je n'hésite pas à me former.

Tout cela n'est rendu bien sûr possible que grâce à l'engagement des agents de la collectivité et de l'agence Haute-Garonne Ingénierie et je tiens à les saluer ici, les remercier pour leur professionnalisme et leur sérieux en toutes circonstances.

Ce n'est pas de la flagornerie dans le temps difficile que nous traversons mais c'est une réalité que je tenais à témoigner devant vous, chers élus, parce **qu'il y a un vrai engagement professionnel dans ce que vous faites dans votre quotidien, un souci de répondre dans des délais toujours contraints, toujours à essayer de le faire avec diligence**, dans une complexité où il faut oser coucher son avis sur un papier, où on sait la sensibilité derrière, la répercussion que cela peut avoir pour des citoyens, pour un élu qui après doit prendre une décision, **parce que vous éclairez leur choix. Donc, encore une fois, merci pour la qualité et votre sérieux et à voir la faiblesse de contentieux que peuvent avoir les élus suite à vos conseils, je me dis que nous visons juste et vous visez juste.**

Merci pour votre travail.

En Juin, j'aurais tenu d'autres propos. Je vous aurais parlé des difficultés du département, mais pas dans la mesure où on les a aujourd'hui.

Je ne peux pas passer sous silence les difficultés que nous connaissons et **le contexte financier particulièrement dégradé** auquel nous devons faire face, vous l'avez entendu à l'AG de l'AMF ou de l'AMRF, ou pour certains d'entre vous encore vendredi puisque je fais le tour des EPCI.

Nous sommes dans un temps de réelle contrainte budgétaire.

Depuis 2 ans, c'est l'effondrement total de la recette liée à ce que certains qualifiaient avant de « poule aux œufs d'or », c'est-à-dire les frais de notaire, les droits de mutations (DMTO). Depuis ma prise de fonction, le 13 décembre 2022, nous n'avons pas encaissé ce que nous attendions en matière de frais de notaire, à hauteur de 253 M€ sur 2 ans, que nous avons réussi à compenser grâce à notre bonne gestion des années précédentes. On a consommé le résultat (pour les maires, vous savez ce que cela veut dire). On a rogné sur l'épargne

brute (vous savez aussi ce que cela veut dire pour les maires), et puis enfin on a déjà dégagé des marges de manœuvre et des économies puisque depuis 2023 j'ai entamé un processus effectivement d'interrogations et de restructuration de l'ensemble de ma collectivité.

A cela s'est ajouté depuis 2 ans maintenant – parce que nous quand on préside le Département, on ne l'a pas découvert en juin ou en septembre, la variabilité de la TVA ; ça fait 2 ans que l'on a des moins-values sur ce que l'on nous annonce que l'on va nous verser. Pire que tout, on a de la reprise en cours d'année. Bref, on nous crée une ligne de dépenses nouvelle. Au total c'est presque une trentaine de millions d'euros que l'on nous a repris sur la TVA qu'on nous avait versée.

Nos recettes ne sont plus corrélées à nos dépenses et à la dynamique de nos dépenses, contrairement à la fiscalité que vous pouvez avoir vous, avec les bases fiscales liées à la taxe foncière, même si ce n'est pas une très grande dynamique. Vous en avez une, nous nous n'en avons plus aucune et pour autant, chaque année la Haute-Garonne voit ses dépenses sociales, ses besoins en service public augmenter parce que nous accueillons de la population.

On a une réalité démographique qui nous place en tête des départements français en matière de progression démographique. Oui, la Haute-Garonne est au-dessus de Paris en progression démographique. On est le numéro 1 des départements depuis maintenant 5 ans.

Ce sont près de 17 000 nouveaux arrivants en moyenne chaque année ; c'est l'équivalent de la commune de Balma qui sort de terre chaque année, ou 2 fois Auterive, ou 1,5 fois Saint-Gaudens. Tout dépend où l'on se situe sur la zone géographique haut-garonnaise, mais on voit vite ce que cela veut dire en matière de service public, de besoins, d'interventions de pompiers, d'ouverture de classes, de services sociaux

Il se trouve que les 17 000 nouveaux arrivants ne sont pas que des jeunes cadres, célibataires, sans enfant, sans problème de santé, sans problèmes sociaux, et tous avec un travail très bien rémunérateur, qui ne consomment aucunement de services publics, qui n'ont pas besoin de culture, qui ne regardent que Netflix et qui ne font pas de sport non plus parce qu'ils ont un abonnement chez Basic Fit. Ce n'est pas ça la réalité des 17 000 nouveaux arrivants ; ce sont des gens comme vous et moi, qui ont besoin de services publics, qui vivent dans notre société, qui peuvent avoir des difficultés aussi. Ils n'ont pas tous un emploi ; ils ont des enfants aussi. Bref, de la manière la plus évidente, mécaniquement, nos besoins en services publics, en vie de cohésion sociale, en besoin d'accompagnement, en besoin d'accompagnement de santé, c'est la même réalité que la population haut-garonnaise.

En résumé, pour la première fois, et ce n'était jamais arrivé depuis 1945, temps moderne du Conseil général et du Conseil départemental derrière, **nous sommes confrontés à une courbe de nos Recettes qui est passée en dessous de la courbe de nos Dépenses**, ce que l'on appelle l'effet ciseaux (un peu barbare) mais c'est une réalité maintenant depuis 2023. L'ensemble des départements français est confronté à cette réalité-là.

En 2023, 14 départements ont été déficitaires ; ils ont contribué au déficit public de la nation puisque c'est l'Etat qui est venu combler : payer le RSA, payer l'APA, payer la PCH, et, pour une poignée d'entre eux, payer les salaires des fonctionnaires, en fin d'exercice. Cette année, c'est une trentaine de plus qui viennent se rajouter. Il y a 45 départements en 2024 qui ne peuvent pas boucler. Là, l'Etat dit : « on ne sait pas comment faire ». Très concrètement, le département de la Gironde va démarrer l'année 2025 avec une épargne nette à – 100 millions d'euros. C'est du jamais vu, car même là (ce n'est pas son DGS qui prépare son budget mais des magistrats de la Chambre Régionale des Comptes), ils ne savent pas comment boucler le budget et même le Préfet n'a pas pris la décision de mettre

sous tutelle car il n'a pas les ressources financières pour pouvoir répondre à ce déficit-là, donc on marque du « moins ». C'est une première, c'est assez inédit. Ils n'assurent plus bien sûr les versements des engagements pris, comme vous pouvez l'imaginer lorsque l'on n'a plus les recettes.

Et l'année prochaine on estime à 85% des départements qui vont se retrouver dans cette difficulté.

Moi je refuse de subir le sort prévu dans le cadre du projet de loi de finances 2025. C'est près de **164 Millions d'euros d'économie qu'il nous faut trouver puisqu'on ne peut pas le trouver en recettes supplémentaires car il n'y pas de levier fiscal.**

Je sais déjà que si j'arrête l'ensemble des politiques volontaristes (gratuité des transports, de la téléassistance, apprentissage de la Laïcité dans les classes, le soutien à la culture et au sport, l'aide aux agriculteurs...), **nous ne pourrions dégager qu'environ 30 millions d'euros seulement d'économie. Pour aller chercher les 160 millions, il y a un gap.**

Cela signifie que l'ensemble des politiques publiques vont être touchées.

Pour que cela soit efficient dès le 1^{er} janvier 2025 j'ai d'ores et déjà annoncé à l'ensemble des agents de ma collectivité un plan de restructuration. Si je gérais une entreprise, on appellerait cela un plan social. Moi, j'ose utiliser les bons termes, non pas que je les assume – au sens où je suis heureux et ça ne vient pas contrarier mes convictions intimes - mais parce qu'il ne peut pas en être autrement, et c'est de notre responsabilité. Entre 400 et 500 contrats à durée déterminée ne vont pas être renouvelés sur l'exercice 2025, 2/3 des départs à la retraite (équivalent à 260 postes ne vont pas être pourvus). Sur les 2 derniers mois de 2024, 214 recrutements en cours viennent d'être gelés, certains pourtant étaient notifiés (les personnes avaient reçu un courrier de recrutement) et ne sont pas recrutés. Bref, une vraie réorganisation également : réorganisation du temps de travail, puisqu'il faut assurer une continuité du service public lorsqu'il y a des agents en moins, ce n'est pas de la fermeture du service public, mais on doit réorganiser une remobilisation différente de l'ensemble des services de la collectivité pour essayer de faire face. C'est cela la réalité à laquelle nous sommes confrontés. Ça équivaut à peu près à 20 millions d'économie. Il y en a encore quelques centaines à trouver et celles-ci elles viendront impacter l'ensemble des politiques publiques, et surtout les politiques publiques obligatoires : les politiques publiques sociales, les politiques publiques d'intervention, comme l'accompagnement du SDIS et autre, qui viendront à être impactées.

Bien sûr, on a pris quand même des décisions symboliques, celles d'annuler nos frais de représentation à l'extérieur : nous ne serons pas présents au Salon International de l'Agriculture ainsi qu'à la Foire Internationale de Toulouse. On annule toutes les cérémonies, tous les « petits fours » comme on l'entend dire lorsque les gens parlent de ce que nous faisons nous les élus. Profitez-en ce midi, il est cofinancé par l'Etat ; c'est coorganisé. C'est les derniers. Celui-là il était thésaurisé, les dépenses étaient déjà engagées. On va les honorer mais c'est les derniers. Les cérémonies de vœux seront également annulées (Saint-Gaudens et Toulouse), mais pas mon expression. On va trouver les moyens à ce qu'il y ait une expression et que je reste en contact avec vous. Vous savez que je suis particulièrement attaché à être transparent depuis que j'ai pris mes fonctions et à dire ce qu'il en est, à fixer des caps et à vous dire où nous en sommes dans la réalisation de projet. Ceci est très important pour moi. Mais pour autant, il fallait envoyer le signal comme quoi il n'y avait plus de cérémonie. Quand on demande autant d'efforts à des agents, il y a quand même des avantages sociaux qu'ils avaient acquis qui sont remis en cause – il faut en prendre conscience. On se doit aussi de prendre des décisions qui incombent, et qui nous incombent aussi, à nous, élus.

Nous allons également mettre fin à la Maison des Territoires, qui avait été conçue comme un lieu d'accueil et d'échanges pour les élus haut-garonnais et qui n'a pas

véritablement atteint son objectif. Ce n'était pas un lieu dans lequel vous veniez régulièrement. Quand on voit la difficulté pour venir à Labège, pour venir là, il fallait encore 25 minutes de plus. On ne peut pas se garer. C'était un bâtiment que l'on louait. C'est quelques dizaines de milliers d'euros économisés, mais c'est toujours cela de pris.

Bref, ce sont des choix douloureux pour certains. Je ne vous le cache pas. Ils n'étaient pas facultatifs mais nécessaires à prendre.

Pour autant, je ne cède pas à la fatalité.

Certains s'interrogent de pourquoi on prend déjà des décisions et de dire « *Mais attendez, le budget n'est pas encore voté à Paris* ». Les décisions du PLF vont intervenir entre le 21 et le 31 décembre 2024. C'est ainsi que le calendrier va arrêter le budget de l'Etat pour 2025. C'est une réalité (Sénat – Députés) va se rencontrer début décembre. S'il y a un petit compromis, peut-être que le Gouvernement soumettra ce petit compromis – qui n'est pas la version initiale du budget – à un vote (je crains que « non » car il n'y a pas de majorité claire), donc il y aura un 49.3. S'il n'y a pas de compromis au sein de cette commission paritaire, ça sera la version initiale qui passera en 49.3.

Je reste mobilisé localement et à l'échelon national pour faire valoir le rôle majeur des collectivités locales dans leur action de proximité.

Nous devons avancer, trouver les coopérations nécessaires pour projeter nos collectivités vers l'avenir, travailler notre vision d'aménagement pour nos territoires.

L'expertise de Haute-Garonne Ingénierie, de nos partenaires au sein de la Plateforme d'appui aux territoires, de l'AUAT, des services de l'Etat, comme nous aurons l'occasion de le voir cet après-midi **doivent, par le partage de leurs capacités prospectives, nous éclairer dans nos choix, nos priorités.**

J'évoquais l'année dernière **le contrôle de la Cour Régionale des Comptes**. Nous suivons les sept recommandations qui nous ont été faites comme une feuille de route et un point d'étape vous sera présenté.

Parmi celles-ci, je crois particulièrement à la construction du projet d'établissement.

Nous avons malheureusement pris un peu de retard **pour cause de procédure infructueuse.**

C'est désormais pour moi une priorité pour 2024 pour :

- Redéfinir notre stratégie d'agence,
- Ajuster nos missions et prestations,
- Repenser notre organisation, notre modèle, notre communication.

Nous le construirons avec vous. Il doit nous permettre de mettre en adéquation vos besoins et l'outil.

Nous recrutons également un nouveau Directeur ou Directrice qui aura la charge notamment de suivre ce dossier.

Vous le savez :

- Je fais le choix de **l'adaptation** et de l'action **sans fatalisme**,
- Je fais le choix de **l'ouverture** pour trouver des solutions **intelligentes**.

Nous sommes mobilisés, avec nos équipes, avec le Conseil d'administration pour poursuivre ce travail commun, trouver les ajustements nécessaires, rester au service de votre quotidien d'élu et de l'action publique.

Je vous remercie. »

✓ **MONSIEUR FREDERIC DRINAL, DIRECTEUR GENERAL DELEGUE A L'AMENAGEMENT ET AU DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES**

Après avoir remercié Messieurs CHERUBIN et le PRESIDENT pour leurs discours d'accueil, Monsieur DRINAL remercie les membres de l'assemblée pour leur présence.

Il détaille l'ordre du jour de la séance et rappelle que conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts de l'agence, l'Assemblée générale ordinaire doit se prononcer sur :

- le rapport d'activité de l'agence,
- ses comptes,
- sa politique générale.

Il poursuit en présentant les documents mis à disposition des adhérents ce jour :

- le rapport d'activités 2023 (précédemment adressé par courrier en juillet dernier),
- le projet de programme de formation 2025 pour les élus locaux (document qui sera soumis à la validation des membres de l'Assemblée générale dans le cadre de la politique générale de l'agence lors de cette séance).

Pour clôturer ce discours introductif, il informe qu'à l'issue de cette assemblée se déroulera le Forum de l'Ingénierie Territoriale, co-organisé et animé avec les services de l'Etat.

Il précise que la thématique de la bifurcation écologique est le fil rouge choisi pour cette journée dédiée à l'offre d'ingénierie proposée aux élus haut-garonnais.

➤ **APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES AGO ET AGE DE NOVEMBRE 2023**

Monsieur le PRESIDENT soumet à l'approbation des membres de l'Assemblée générale les procès-verbaux des Assemblées générales ordinaire et extraordinaire de 2023.

Assemblée générale ordinaire 2024
Approbation des procès-verbaux des AGO et AGE de novembre 2023

Les procès-verbaux de l'AGO (assemblée générale ordinaire du 14 novembre 2023) et de l'AGE (assemblée générale extraordinaire du 28 novembre 2023) ont été adressés aux adhérents avec la convocation à l'AGO du 12 novembre 2024 (par mail du 17 octobre 2024)

Ceux-ci sont approuvés par l'ensemble des membres de l'Assemblée générale présents ou représentés.

➤ PRESENTATION DU BILAN D'ACTIVITE 2023

A l'appui du diaporama présenté, Monsieur DRINAL présente le bilan chiffré de l'agence pour 2023, soulignant la hausse des prestations rendues par l'Agence en réponse aux sollicitations de ses adhérents.

Activité : les chiffres clés 2023



✓ BILAN DES SERVICES

Le bilan proposé est articulé autour d'un quizz axé sur la bifurcation écologique et d'une projection en fond d'écran de l'activité détaillée de chaque service.

Destiné à l'auditoire, le quizz est présenté par les Directeurs-Adjoins, puis argumenté et développé par les agents des différents services de Haute-Garonne Ingénierie-ATD :

- **Assistance et Conseil Juridique** : Philippe POULIES, Directeur-Adjoint,
- **Assistance et Conseil Financier** : Martine DECHAZEAUX, Chef de service,
- **Formation des élus** : Emilie FERRAND et Ana FRAS, Conseillères Formation,
- **Information des élus** : Laurent CHINCHOLE, Coordonnateur de la cellule information des élus,
- **Assistance et conseil en urbanisme** : Frédéric ALEND, Chef de service par intérim,
- **Etudes territoriales** : Loïc ISNARD, Chef de service,
- **Ingénierie et expérimentations territoriales** : Lola LE MOIGN, Chef de service,
- **Observatoire territorial** : Carole JARASSIER, coordonnatrice de la cellule Etudes de données,
- **Accompagnement numérique et informatique** : Cyril MIJOLE, Chef de service,
- **Pôle développement** : Romain CUJIVES, Chef de projets prospective et innovation territoriale.

Les réponses exactes sont matérialisées dans les planches ci-dessous par une ou plusieurs étoile(s) verte(s) → ★

Assistance et conseil juridique

à votre avis :

Les biodéchets, dont le tri est devenu obligatoire, sont...

- Les déchets de repas bio ?
- Tous les déchets alimentaires ?
- Les déchets alimentaires et les déchets verts ?



INTERVENTION DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Questionnant les membres présents, Monsieur le PRESIDENT relève que peu de collectivités ne se sont pas appropriées cette obligation, en vigueur toutefois depuis le 1^{er} janvier 2024.

Assistance et conseil juridique

- le service a pris en charge 630 demandes, qui ont donné lieu à 1963 prestations
- Les thématiques les plus traitées cette année :

Gestion des biens

127 acquisitions de biens vacants, régime des patus, division en volume, projets photovoltaïques, etc.



94 Commande publique

assistances à la passation de marchés publics (35), notamment pour des projets de rénovation énergétique et thermique des bâtiments publics, pour des difficultés rencontrées dans l'exécution des marchés

Pouvoirs de police

91 en particulier sur la procédure de mise en sécurité des immeubles, la réglementation des débits de boissons, la lutte contre les dépôts sauvages

Mission référent déontologue pour les élus locaux

281 collectivités adhérentes

45

Statut des élus locaux

Questions relatives aux délégations aux exécutifs, aux conflits d'intérêts, aux autorisations d'absence ...

Assistance et conseil financier

à votre avis :

Le Budget vert c'est :

- La couleur de la nouvelle nomenclature M57 ?
- L'identification budgétaire des dépenses et recettes selon l'impact sur l'environnement ?
- Une nomenclature spécifique pour la gestion des espaces naturels publics ?



Madame DECHAZEAUX informe que les éléments constitutifs présentés ont fait l'objet de parution dans les publications de l'agence destinées aux adhérents, rappelant que la thématique du Budget vert constituait la « Une » du Mensuel de septembre 2024.

Assistance et conseil financier

Analyses financières
rétrospectives et prospectives

- 44 études prospectives (39 pour les communes et 5 pour des syndicats et communautés de communes)
- 2 études rétrospectives

Un conseil financier diversifié

Tarifification des repas de la cantine scolaire et application de tarifs différenciés, conséquences de la mise en place de panneaux photovoltaïques par les collectivités locales, révision des attributions de compensation ...

Les études
financières spécifiques

Avaluations des dotations DEF :
demandes en hausse avec
la réforme des indicateurs financiers

estimations de l'éligibilité
à la « dotation inflation »

études financières ciblées
sur des problématiques
intercommunales (impact changement
de régime fiscal ou du transfert de la
compétence PLUI, syndicats gérant des
SAAD et SSIAD)

Formation des élus

à notre
avis :

Combien d'élus ont participé aux
formations programmées en 2023 sur
la « Bifurcation écologique » ?

- Aucun, ce sujet ne les intéresse pas
- Une bonne trentaine, motivés par cette question
- ★ Près de 130 très impliqués pour passer à l'action



Mesdames FERRAND et FRAS précisent que les participations sur les 10 sessions proposées sur le domaine environnement/écologie ont rassemblé 130 élus, soit 25 % des participations enregistrées en 2023. Elles informent que l'offre proposée sur cet axe en 2024 est amendée de 4 nouvelles thématiques.

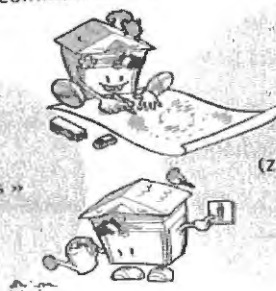
Formation des élus

Le catalogue annuel

- 57 formations : 35 thématiques et 13 cycles
- Un attrait pour les formations liées à l'aménagement durable, la législation funéraire, la communication, l'urbanisme, aux finances locale.

Quelques chiffres

- 627 élus formés au total, pour 176 collectivités représentées
- Plus de 95 % des élus formés « satisfaits » ou « très satisfaits »
- 42 collectivités ont accueilli des formations : MERCI à elles
- 58 formateurs, dont 24 formateurs internes



Les formations « intra »

9 formations intra à la demande
de 4 collectivités


Exemples :


Lutte contre l'artificialisation des sols (ZAN) / Conduite de projets / Financement de l'urbanisme / Autorisations des droits des sols / Préparation et montage du budget / Partage des rôles entre élus et agents / Efficacité dans la réponse aux demandes des citoyens


Information des élus




à votre avis :

Retrouver les bons supports sur lesquels ces articles, en lien avec la bifurcation écologique, ont été présentés ?

 Loi relative à l'industrie verte : Les principales mesures concernant les collectivités territoriales

 La déclaration des données d'achats alimentaires par les responsables de restaurants collectifs

 Guichet vert : un service gratuit pour tous les acheteurs publics

-  L'Infolettre
-  Le mensuel
-  Le Fil d'actu



Monsieur CHINCHOLE indique que la loi sur l'industrie verte a été publiée à la fois dans le Mensuel n° 333 et l'Infolettre n° 339. Présentée, dans un premier temps, de manière synthétique dans l'Infolettre, la loi a fait par la suite l'objet d'un article plus détaillé dans le Mensuel.

L'article sur la déclaration des données d'achats alimentaires par les responsables des restaurants collectifs a été publié dans le Fil actu du 8 avril 2024. Il précise que ce support permet notamment de rappeler des échéances ou des dates butoirs. Il rappelle que les gestionnaires avaient jusqu'au 15 avril 2024 pour déclarer les données d'achats des données alimentaires de 2023 sur ma-cantine.agriculture.gouv.fr/accueil.

Enfin s'agissant du guide vert, service gratuit pour tous les acheteurs publics, il indique que ce document était traité en page 24 dans la rubrique du Bloc note du Mensuel n° 334.

Information des élus

Le site atd31.fr

- 22 Dossiers en ligne
- 3 720 documents sur la base documentaire
- Les publications PDF sous format feuilletable (Mensuel, Conseil en diagonale, Cahiers de l'Observatoire, etc.) et téléchargeables
- 47 636 utilisateurs pour 63 297 pages vues par mois en moyenne : + 47,6% de fréquentation

Les publications 2023

- 21 Info-lettre • 32 Le Fil d'actu • 11 Le Mensuel
- Publications de l'Observatoire des territoires :
 - 1 cahier Démographie spécial département
 - 1 Portrait du département
 - Mise à jour des portraits communaux



Les dernières publications



Monsieur CHINCHOLE rappelle que l'ensemble des publications adressées aux adhérents restent disponibles sur le site de l'agence : atd31.fr

Assistance et conseil en urbanisme

à votre
avis :

Que signifie pour vous l'acronyme ZAN ?

- Une politique visant à éviter, en France, en moyenne l'urbanisation de 5 terrains de football par heure (2,7 ha)
- ★ Le fait de ne plus artificialiser de sols sans compenser la consommation d'ici 2050
- L'arrêt de toute construction en 2050



22

Après avoir souligné l'implication des économies foncières dans les PLU et cartes communales notamment « construire autrement, plus densément en économisant l'espace », Monsieur ALENDIA indique que le service urbanisme de l'agence est très sollicité sur le ZAN. Il relève à cet effet les nombreuses réunions de travail induites sur l'ensemble du territoire haut-garonnais.

INTERVENTION DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Au vu des difficultés rencontrées par les collectivités dans la mise en œuvre de la loi ZAN, Monsieur le PRESIDENT informe qu'elle devrait prochainement faire l'objet d'une remise en cause. Il ajoute que les objectifs ne seront pour autant pas abandonnés car louables et nécessaires. Il invite ainsi l'auditoire à retenir les erreurs d'appréciation constatées, évaluer au mieux les enjeux pour être pragmatiques et coller aux réalités territoriales lorsque le projet de loi sera représenté. Il rappelle que la bonne échelle pour mener à bien cet exercice lui semble être celle du bassin de vie, car échelle de proximité où l'on peut partager les enjeux de manière exhaustive.

Assistance et conseil en urbanisme

Le Conseil (réponses ponctuelles)
Les deux thématiques en augmentation :

- le financement des équipements publics par les participations d'urbanisme
- Le contentieux

- 178 Sollicitations en planification
- 296 en urbanisme réglementaire
- 429 Réunions en commune



Une activité toujours à un
niveau élevé
320 sollicitations en 2023
pour 195 en 2022

Assistance à maîtrise d'ouvrage

- Planification : PLU, PLU intercommunal (expertise spécifique développée en interne), carte communale et SCot
- Etudes d'aide à la décision pour le choix d'un outil de financement des équipements publics (taxe d'aménagement majorée -TAM et projet urbain partenarial-PUP)

Études territoriales

à votre avis :

Entre 2011 et 2023,
à combien s'élève la
consommation annuelle
d'Espaces Naturels, Agricoles
et Forestiers sur toute la
Haute-Garonne ?

- 31 ha exactement comme le numéro de notre Département
- ★ L'équivalent de 724 fois la superficie du terrain de rugby du Stade Ernest Wallon
- ★ 571 ha soit la superficie de la commune de Goyrans



Monsieur ISNARD précise que le département de la Haute-Garonne est le 2^{ème} département métropolitain en consommation d'espaces avec plus de 71 % consacrés à l'habitat et 20 % à l'activité économique. La compréhension des déterminants étant essentielle pour appréhender la réduction d'espace, il ajoute que l'agence travaille sur l'identification d'indicateurs pertinents, autres que les fichiers fonciers, pour mesurer au mieux l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols notamment, et poursuivre ainsi un accompagnement exhaustif en la matière auprès de ses adhérents.

INTERVENTION DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Citant à titre d'exemple la perte de consommation d'espaces constatée lorsqu'on traverse des zones d'activités économiques, Monsieur le PRESIDENT indique qu'il est pertinent de s'interroger sur leur redensification afin de convertir l'espace inutilement consommé. Il poursuit en relevant l'intérêt des économies ainsi induites au bénéfice de la préservation des espaces naturels et des zones agricoles puis souligne l'importance d'appréhender et d'assumer ces sujets-là dans le cadre du ZAN pour éviter à terme une désertion et une condamnation du monde rural.

Études territoriales

5 études
Accompagner les réflexions
prospectives des communes

Etudes communales pour de la
prospective scolaire pour les 10 années
à venir
Etude de prospective des équipements
d'accueil de petite enfance

6 études en cours
Participation à la planification
des grands territoires

471 communes concernées : révision
des Scot du Nord Toulousain, du Pays
Sud Toulousain et du Pays Lauragais,
évaluation du Scot du Pays
Comminges Pyrénées



10 études en cours
Construire les stratégies
des territoires

Élaboration d'études :

- 1 projet de territoire pour la CC Coteaux de Bellevue
- 1 diagnostic de Programme Local de l'Habitat (PLH) de la CC Bassin Auterivain Haut-Garonnais
- 1 schéma d'aménagement de la station de montagne des Agudes



Ingénierie et expérimentation territoriales

à votre avis :

Le fonds Chêne est un outil de financement au service des collectivités pour :

- La plantation d'arbres à l'échelle communale ?
- L'acquisition de mobiliers issus de forêts gérées durablement ?
- ★ La rénovation énergétique du patrimoine bâti ?



Après avoir rappelé les obligations inhérentes aux collectivités en matière de rénovation énergétique, Madame LE MOIGN informe que l'agence propose à ses adhérents un accompagnement dans la recherche des co-financements pour la mise en œuvre des projets de rénovation de leur parc tertiaire. Elle ajoute que le programme ACTEE+ (via le Fonds Chêne) accompagne les collectivités en fournissant une aide à la décision en amont des travaux de rénovation énergétique et autres actions d'économies d'énergie. Elle précise que le Syndicat Départemental d'Energie peut être consulté à cet effet.

Ingénierie et expérimentation territoriales

11 Etudes de revitalisation de centres-bourgs - Cœur de vie
11 communes en partenariat avec le CAUE :
Diagnostic ▶ Enjeux et stratégie de revitalisation ▶ Recherches de financements et aide à la priorisation des projets ▶ Planification des projets



15 Projet de développement local
• Accompagnement des adhérents à la définition du projet
• Et sur les différentes étapes de pilotage et de réalisation du projet (lieu multiservices en centre-bourg par exemple)

66 Recherches de financements et ingénierie de projets
• Aide au montage et à la planification des projets (dispositifs financiers, partenaires, plans de financement, définition des usages, benchmark, fiches de sensibilisation)
• Aide à la planification et au dépôt des demandes de subvention
• Exemples : rénovation énergétique de la salle des fêtes, rénovation et extension d'un groupe scolaire



Observatoire territorial

à votre avis :

A combien s'élève le taux de fonction touristique en Haute-Garonne ?

Pour évaluer les pressions environnementales exercées par le tourisme, on utilise l'indicateur du Taux de fonction touristique :
Nombre de lits touristiques (professionnels et résidences secondaires) pour 100 habitants.

- 2
- 16
- ★ 411



Madame JARRASSIER précise que le document intitulé Portrait de la Haute-Garonne permet aux adhérents de disposer de différents critères et données destinés à les accompagner dans leur prise de décisions et lancement de projets. Elle informe que cette publication est par ailleurs accessible de manière dématérialisée sur le site de l'agence ou encore via le portail du GéoObservatoire, dont un tutoriel d'utilisation sera présenté lors de cette séance.

Observatoire territorial

Appui aux services internes HGI/ATD

- Extraction et traitement des données statistiques
- Réalisation de cartes et d'infographies pour les livrables
- Appuis techniques et conseils aux études

Quelques chiffres

- 1 489 cartographies réalisées
- 23 demandes spécifiques d'adhérents
- 5 enquêtes de fréquentation des sites touristiques

« Observer, mesurer et évaluer les territoires »



Publications et études de données pour les adhérents

3 exemples des réalisations

- Elaboration de 586 Portraits communaux : cahier de 4 pages présentant chaque commune de la Haute-Garonne adhérente à travers 4 thématiques
 - Mise en forme du Guide d'accompagnement des projets Solidarité et Transition Alimentaire élaboré par le pôle développement de HGI-ATD
- Etat des lieux de la consommation d'espaces agricoles de Daux entre 2011 et 2021

Accompagnement numérique et informatique

à votre avis :

Dans le cadre de la Feuille de route du numérique quels nouveaux services informatiques l'agence propose-t-elle en 2024 et prévoit-elle pour 2025 ?

- Accompagnement cybersécurité
- Boîtes mails partagées
- Outils collaboratifs



Monsieur MIJOLE rappelle que depuis 2023 l'agence, accompagnée du Département et de Haute-Garonne Numérique, porte la feuille de route du numérique départemental (FDRN). De nouveaux services sont ainsi déployés en matière de cybersécurité afin de sécuriser et renforcer les infrastructures informatiques des collectivités. S'agissant du développement d'outils collaboratifs, il ajoute que la Communauté de communes du bassin auterivain expérimente un logiciel permettant de fédérer l'ensemble des espaces documentaires de la collectivité dans un endroit unifié, dont l'hébergement est assuré sur les infrastructures de l'agence de manière souveraine et sécurisée. Concernant les prestations à déployer en 2025, il annonce que le pack d'identité numérique proposera en sus d'un site internet institutionnel et d'un nom de domaine associé, des boîtes mails sécurisées avec une extension identique pour les élus et les agents d'une même collectivité.

Il invite les adhérents intéressés par ces nouvelles prestations à déposer leur demande sur la Plateforme d'Appui aux territoires, point d'entrée des nouvelles sollicitations informatiques proposées dans le cadre de la FDRN.

Accompagnement numérique et informatique

Assistance et dépannage des logiciels

Activité en augmentation

Gestion financière et ressources humaines M57 / Données Sociales Nominatives (DSN) / Nomenclature comptable

Formation des agents des collectivités

- 15 ateliers collectifs sur les opérations de fin d'année et d'actualisation des nouveautés en paye et comptabilité
- 56 formations individuelles en paye / comptabilité, état civil / élections / cimetière
- Partenariat avec le CDG 31 et le CNFPT pour la formation des secrétaires de mairie



Poursuite de l'accompagnement à la conformité au RGPD

- 562 adhérents
- 101 demandes d'assistance en protection des données
- 800 traitements de données répertoriés dans l'outil

Créations et refontes de sites Internet

98 interventions sur des sites en ligne dont : 9 nouveaux sites, 3 refontes de sites et 4 passages en responsive

Amélioration du fonctionnement du système d'information des communes

- Plus de 2 500 demandes techniques

Haute-Garonne Région Occitanie

Pôle développement

à votre avis :

Quelle est la fréquentation annuelle (tout public confondu) des tiers-lieux haut-garonnais ?



- 20 000
- 50 000
- ★ Plus de 90 000



32

Soulignant l'intérêt de la politique Tiers-lieux portée par le Conseil Départemental et l'agence, Monsieur CUJIVES porte à la connaissance de l'auditoire quelques chiffres significatifs :

- 25 tiers lieux accompagnés financièrement par le Conseil Départemental,
- 41 tiers lieux accompagnés par l'agence en ingénierie de projet,
- 201 entreprises hébergées,
- 171 associations hébergées,
- 433 événements culturels organisés au sein des tiers lieux,
- 251 formations dispensées annuellement,
- 33 emplois créés pour animer ces tiers-lieux dont 31 en CDI.

Pôle développement



Circuits courts

- Accompagnement en ingénierie : changement de gestion de la cantine scolaire, définition et la mise en œuvre d'un plan alimentaire territorial (PAT)
- Lancement du réseau PAT - animation du comité de coordination des démarches alimentaires et PAT sur le département
- Clôture de l'étude sur la méthanisation agricole

Tiers-lieux

- Réalisation d'une séminaire de mise en réseau des tiers-lieux accompagnés par le conseil départemental
- Publication du bilan de l'évaluation de la politique tiers-lieux
- 45 tiers-lieux accompagnés en ingénierie

Desserrement économique

- Accompagnement des EPCI pour l'élaboration de stratégies de développement économique, la conduite de projets d'aménagement (création, requalification ou extension de ZA)
- Co-développement de projets économiques structurants : ZA des Portes du Tarn, Eurocentre
- Promotion économique du territoire au SIMI à Paris (salon de l'immobilier d'entreprises) accompagné de plusieurs EPCI (CC Volvestre, Hauts-Tolosans et Val Aigo)

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée générale présents ou représentés, décident à l'unanimité d'approuver le rapport d'activité 2023.

➤ BILAN FINANCIER 2023

Madame GUISTI procède à la présentation des éléments financiers.

✓ COMPTE ADMINISTRATIF 2023 : RESULTAT DE FIN D'EXERCICE 2023

Compte Administratif 2023

Résultat de fin d'exercice 2023

Réalisés	Dépenses	Recettes	Résultat / Solde
Section de fonctionnement	605 735,24 €	382 151,69 €	- 223 583,55 €
Section d'investissement	103 499,42 €	89 493,14 €	- 14 006,28 €
Résultat global 2023 :	709 234,66 €	471 644,83 €	- 237 589,83 €

Il convient d'ajouter à ce bilan financier, la valorisation de l'engagement du Conseil départemental à hauteur de 5 057 904 € (frais de personnel et de mise à disposition des locaux)

Excédent de financement

- En section de fonctionnement : 242 812,77 € (- 223 583,55 € par rapport à 2022)
- En section d'investissement : 173 376,74 € (- 14 006,28 € par rapport à 2022)

✓ BUDGET PRIMITIF 2024 : ETAT D'EXECUTION

Bilan exécution budget 2024

▪ Les dépenses

Nature des dépenses	Montant voté le 5 avril 2024	Montant exécuté	Valeur en %
Fonctionnement	658 183 €	477 570,49 €	73 %
Investissement	270 197 €	56 188,71 €	21 %

▪ Les recettes

Nature des recettes	Montant voté le 5 avril 2024	Montant exécuté	Valeur en %
Fonctionnement	658 183 €	384 166,34 €	58 %
Investissement	270 197 €	96 744,47 €	34 %

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée générale présents ou représentés, décident à l'unanimité d'approuver le bilan financier 2023.

➤ DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU SEIN DU 2^{EME} COLLEGE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN REMPLACEMENT DE M. JACQUES OBERTI

Désignation membre 2ème collègue

- Perte de la qualité de membre
 - Monsieur OBERTI avait été désigné membre du 2^{ème} collège le 17 décembre 2020, à la suite du renouvellement des assemblées locales
 - Elu député de la 10^{ème} circonscription de Haute-Garonne lors du scrutin des 30 juin et 7 juillet, il est démissionnaire de son mandat de maire d'Ayguesvives, du fait de l'application de la loi organique n° 2014-125 du 14 février 2014 relative au cumul des mandats.
 - Aussi il ne peut plus continuer à siéger au conseil d'administration de l'agence, car il ne détient plus le mandat qui lui a permis d'être désigné au sein de cette instance

Désignation membre 2ème collègue

- Désignation d'un nouveau membre en remplacement de M.OBERTI
 - Par le 2^{ème} collègue (les représentants légaux ou leurs délégués, des communes, EPCI et groupement de collectivités territoriales)
 - Pas de condition de quorum
 - Le vote a lieu à main levée, ou au scrutin secret si un tiers des membres le demande
 - Candidature de Mme Brigitte SEGARD, maire de SOUEICH, proposée par l'AMF 31

Monsieur le PRESIDENT signale qu'une candidature a été enregistrée sur proposition de l'Association des Maires de Haute-Garonne : celle de Madame Brigitte SEGARD, Maire de SOUEICH.

Monsieur le PRESIDENT demande si d'autres Maires ou Présidents d'intercommunalités souhaitent présenter leur candidature.

Aucune candidature supplémentaire n'étant exprimée, Monsieur le PRESIDENT soumet au vote des membres du 2^{ème} collège du Conseil d'administration la candidature de Madame Brigitte SEGARD par vote à main levée ou à bulletin secret.

Après en avoir délibéré, les membres présents ou représentés du 2^{ème} collège, décident à l'unanimité :

- D'adopter la procédure du vote à main levée pour se prononcer sur la candidature proposée ;
- De désigner pour les représenter au sein du 2^{ème} collège du Conseil d'administration, Madame Brigitte SEGARD, Maire de SOUEICH.

➤ ACTUALITE DE HGI-ATD : PRESENTATION DU TUTORIEL SUR LES EDIFICES MENAÇANT RUINE ET DU PORTAIL GEOOBSERVATOIRE

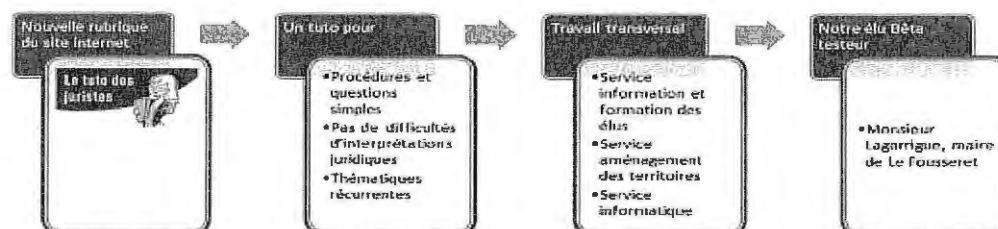
✓ TUTORIEL SUR LES EDIFICES MENAÇANT RUINE

Avant de donner la parole à Madame VICENDO et Monsieur JULIEN, Conseillers juridiques chargés de la présentation du tutoriel sur les édifices menaçant ruine, Monsieur POULIES souligne que le service juridique est fortement sollicité sur ce sujet.

Fruit d'un travail transversal, Monsieur JULIEN remercie les collègues de l'agence ayant participé à la réalisation et la mise en ligne de ce premier tutoriel sur le site atd31.fr.

Madame VICENDO décline les divers onglets selon les procédures choisies (ordinaire ou urgence) détaillant la nature des pictogrammes employés. Elle indique qu'un formulaire de saisie dédié est également disponible pour toute précision complémentaire souhaitée.

Les tutos du service juridique



INTERVENTION DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Monsieur le PRESIDENT relève l'intérêt du nouveau format d'accompagnement proposé soulignant la récurrence de ce sujet de sollicitation lié non seulement au vieillissement ou au défaut d'entretien du patrimoine mais également aux impacts climatiques subis ces dernières années.

✓ PORTAIL GEOOBSERVATOIRE

GéoObservatoire

- Le GéoObservatoire est un outil web de cartographie statistique, gratuit et accessible via : <https://www.atd31.fr>



- Il permet d'accéder à des données statistiques en Haute-Garonne mais aussi sur l'ensemble de la région Occitanie.

A l'issue de la présentation du GéoObservatoire, Madame JARRASSIER indique que les données et indicateurs sont mis à jour régulièrement. Elle ajoute que le guide pratique est à disposition des membres présents ne l'ayant pas récupéré en début de séance.

Attaché à l'efficacité des nouveaux outils proposés par l'agence, Monsieur DRINAL invite les membres présents à ne pas hésiter à faire remonter tout dysfonctionnement constaté ou difficulté d'appropriation rencontrée.

➤ POLITIQUE GENERALE DE L'AGENCE

Monsieur DRINAL rappelle que la politique générale de l'agence est déterminée par le suivi de la mise en œuvre des recommandations de la CRC, dont la construction du projet d'établissement, et comporte également le programme de formation des élus élaboré pour l'année 2025.

Concernant le projet d'établissement, il informe que les adhérents seront prochainement invités, par voie d'un questionnaire, à participer à la définition de la future offre de services de l'agence.

Monsieur POULIES indique que le rapport relatif à l'état d'avancement des 7 recommandations et observations émises a été remis à la CRC le 8 octobre dernier, après avoir été approuvé par le Conseil d'administration le 19 septembre 2024.

Il donne la parole à Monsieur DUPRE chargé de présenter le focus dédié au projet d'établissement de l'agence.

✓ LE SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE LA CRC

Suivi des recommandations de la CRC

▪ Focus sur le projet d'établissement

- Publication d'un avis de consultation le 26 février 2024 afin d'exécuter le choix du Conseil d'administration de doter l'agence d'un nouveau projet d'établissement et de confier à un prestataire une mission d'assistance à son élaboration, sous forme de marché adapté
- 12 offres ont été déposées dans les délais : toutes les propositions de prix remises par les candidats, y compris la moins-disante, se sont révélées supérieures aux crédits budgétaires alloués (40 000 €, montant égal à l'évaluation de l'enveloppe budgétaire nécessaire, issue du sourcing réalisé) et étaient inacceptables selon les dispositions de l'article L.2152-3 du code de la commande publique
- Par une décision du 2 juillet le pouvoir adjudicateur a déclaré cette procédure sans suite

50

INTERVENTION DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Après avoir précisé que les offres reçues ne présentaient aucune certitude quant à la restitution d'un livrable approprié, ces dernières n'apportant notamment aucun regard extérieur pertinent et peu d'innovation, Monsieur le **PRESIDENT** souligne l'importance de se réinterroger pour mener à bien la construction du nouveau projet d'établissement de l'agence : « HGI-ATD a sacrément évolué ; il y a des missions nouvelles, de nouvelles préoccupations formulées par vous, les élus, et je crois que tout le monde doit se réorganiser. Il n'y a pas de personnes inutiles mais il y a certainement des missions que l'on doit réinterroger. Il y aura de la place pour l'ensemble des agents au sein de l'agence. Je le dis d'autant plus tranquillement que vous êtes présents ici pour une très grande partie, même si vous n'êtes pas tous là. C'est important de réinterroger globalement ; ce n'est pas une juxtaposition du passé. C'est aussi l'occasion de dire qu'il y a peut-être d'autres voies à explorer. Il y a peut-être des choses que l'on fait qui peuvent être remises en question, parce qu'au fond ce n'est peut-être plus ce qui est prioritaire pour les élus, pour le besoin des territoires, pour ce qu'on a à faire et peut-être que ça vaut le coup – y compris pour vous, agents, à titre individuel – de vous projeter sur d'autres missions que vous auriez envie de faire au sein de la collectivité.

Je crois que ce temps-là doit être bénéfique dans cette perspective : de pouvoir se projeter différemment ou sous d'autres missions. Je pense que c'est une occasion.

Je sais que tout le monde, tous les agents n'adhéreront pas au projet d'administration. Il y a toujours des « grognons ». Il y en a toujours et je sais qu'il y en a aussi dans nos rangs à HGI, mais je sais qu'il y a beaucoup de personnes très engagées, très volontaires. C'est le moment de dire quelles sont vos ambitions, vos envies, de vous interroger. Vous avez forcément un regard sur ce que vous faites dans votre quotidien, dans l'accompagnement des communes et des maires, des liens directs que vous avez. Il y a forcément de la récurrence dans ce que vous faites. On s'interroge, mais pourquoi on le fait de cette manière, pourquoi on ne simplifie pas, pourquoi on ne fait pas autrement, pourquoi plutôt on ne fait pas ce service-là alors que cette question elle est récurrente et on n'y répond pas comme il faut. C'est là où vous avez une vraie valeur ajoutée, que l'on ne retrouve pas dans les offres adressées par les bureaux d'études. »

-
- Le conseil d'administration lors de la séance du 19 septembre 2024 a décidé de Relancer une nouvelle consultation en 2025 en réduisant la mission demandée au prestataire à la seule élaboration du projet d'établissement, les autres missions (diagnostic, rédaction, élaboration d'un programme d'actions et d'un calendrier d'exécution, présentation aux instances délibérantes) étant prises en charge par l'agence directement
 - Il a validé la méthodologie suivante pour l'établissement du diagnostic :
 - Phase 1 : Large consultation (questionnaire en ligne) auprès tous les adhérents et de l'ensemble des agents de HGI-ATD : évaluation des services rendus aux adhérents depuis 2020 et enquête sur les besoins d'adaptation de l'offre de services
 - Phase 2 : Approfondissement à partir des résultats de l'enquête : organisation de réunions participatives par services et/ou Direction adjointe, d'entretiens individuels avec les élus sur demande ou le cas échéant afin d'approfondir les réponses au questionnaire

56

INTERVENTION DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Revenant sur le questionnaire qui sera prochainement adressé aux adhérents, Monsieur le PRESIDENT indique compter sur la mobilisation de chacun afin de recueillir une vision exhaustive des besoins.

Il annonce que l'ensemble des conseillers départementaux seront mandatés pour relancer les élus locaux sur leur canton.

-
- Phase 3 : Rédaction et partage du diagnostic: rédaction d'une synthèse à partir de l'enquête (analyse globale et par échantillonnage), des entretiens avec les élus et des réunions participatives avec les agents. Présentation du diagnostic en Conseil d'administration.
 - L'élaboration du diagnostic est pilotée par un Comité de pilotage, composé de :
 - Mme VEZAT-BARONIA, M. BERGIA Vice-Présidents de HGI-ATD et Mme LUMEAU PRECEPTIS membre du conseil d'administration
 - L'équipe de direction de l'agence, Eric MARQUIE chef de projet interne à HGI-ATD chargé d'animer la démarche
 - Frédéric DRINAL, personne qualifiée choisie par le Président de HGI-ATD.

57

Monsieur POULIES poursuit en détaillant les observations et recommandations complémentaires formulées par la CRC.

Suivi des recommandations de la CRC

- Les règlements d'intervention de l'agence
 - Fait partie de l'axe 1 du projet d'établissement
 - Réflexion à mener sur :
 - » La refonte du Règlement général relatif aux modalités d'intervention et de réalisation des prestations de conseil et d'assistance au profit des adhérents
 - » L'élaboration de règlements d'intervention spécifiques à chaque service
 - » La mise en œuvre de conventions de prestations, de charte d'utilisation
 - » Sur la rédaction du Règlement particulier applicable à la formation des élus (obligation pour les organismes agréés)

58

Suivi des recommandations de la CRC

- Le bilan des prestations de HGI-ATD pour le compte du département
 - Bilan 2022 intégré dans le bilan d'activité 2022 de HGI-ATD
 - Bilan 2023 présenté lors du conseil d'administration du 16 mai 2024 et à l'AG 2024
 - Réflexion en cours sur la mise en œuvre d'une procédure de saisine
- L'évaluation des prestations auprès des adhérents
 - Fait partie de l'axe 1 du projet d'établissement : enquête
 - Lors de la séance du 19 septembre, sur proposition du président, les membres du conseil d'administration ont demandé à la direction de HGI-ATD d'étudier la mise en œuvre de modalités d'évaluation régulière en lien avec une dématérialisation des réponses apportées aux adhérents

59

Monsieur POULIES informe que l'évaluation régulière des prestations rendues par l'agence pourrait être mise en œuvre par l'ajout d'un questionnaire synthétique en fin des courriers de réponses adressés aux adhérents. Il ajoute que cette proposition a été évoquée lors du conseil d'administration du 19 septembre dernier.

Suivi des recommandations de la CRC

- Les problématiques RH
 - Mise à disposition des agents : mise en œuvre d'un document de suivi des agents ne pouvant entrer dans la convention de MAD de par leur statut de non titulaire et information du conseil d'administration sur ces effectifs
 - Etude avec les RH du CD31 sur la mise en œuvre d'une convention de service, à l'appui d'échanges avec des ATD qui utilisent cette procédure (Aude, Aveyron, Cher, Hérault notamment)
 - Cadrage du recours aux contractuels : recrutement sur postes permanents, 1 seul ATA

60

Suivi des recommandations de la CRC

- Le respect du principe de sincérité budgétaire
 - Amélioration de :
 - » L'exécution du budget 2023 : dépenses fonctionnement à 67 % versus 56 %, dépenses investissement 62 % versus 43 %
 - » La sincérité budgétaire du BP 2024 grâce à des excédents N-1 en forte diminution, et des projets couteux, ce qui a permis d'atteindre l'équilibre sans « surgonfler » les prévisions budgétaires
- L'autonomie de l'agence
 - Modification des statuts adoptée lors de l'AG extraordinaire du 28 novembre 2023 a accru les pouvoirs du Conseil d'administration, étendu les délégations du Président aux Vice-Présidents, modifié les modalités des pouvoirs afin de favoriser la participation des administrateurs

51

Suivi des recommandations de la CRC

- La Maison des Territoires
 - L'objectif d'un lieu d'échanges à disposition des élus haut-garonnais n'ayant pas été atteint, le Conseil départemental, titulaire du bail, a décidé d'y mettre fin avant l'échéance prévue en 2028

52


A l'issue de son exposé, Monsieur POULIES donne la parole à Madame GUISTI pour présenter le second point statutaire de la politique générale de l'agence.

✓ LE PLAN FORMATION DES ELUS 2025

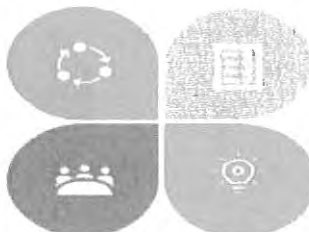
En préambule à la présentation du plan formation destiné aux élus locaux pour l'année 2025, Madame GUISTI adresse ses remerciements aux collectivités ayant accepté d'accueillir les sessions organisées par l'agence.

Le plan formation 2025

Un programme construit autour de 4 axes de formation
54 stages en réponse aux besoins des élus


5 cycles de formation


Des formations intra à la demande des collectivités

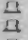


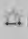



32 thématiques sur le champ de l'action locale



Un programme toujours renouvelé : 20 nouveaux stages



Intégrer la bifurcation écologique aux politiques locales





-  **La rénovation énergétique des bâtiments publics**
-  **Agrivoltaïsme** : quels rôles pour les élus locaux ?
-  **Vers une agriculture et une alimentation durables sur son territoire** : comment agir en tant qu'élu ?
-  **Les marchés de plein vent, un levier pour mieux consommer sur son territoire**
- Soutenir l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)** : vectrice des transitions sociales et écologiques sur les territoires
- Repenser la cour d'école** : un potentiel de renaturation et de bien-être des usagers
- L'urbanisation de sa commune dans un souci de sobriété foncière et de qualité d'aménagement**



 20 nouvelles formations

6.6

Préparer les échéances électorales de 2026

-  **La préparation et le déroulement des élections municipales et territoriales**
-  **Les règles de la communication en période pré-électorale**
-  **L'entretien et la communication sur son bilan de mandat**
-  **Reprendre ses prises de parole en public**
- L'analyse financière – impact de la géographie d'après la dernière**

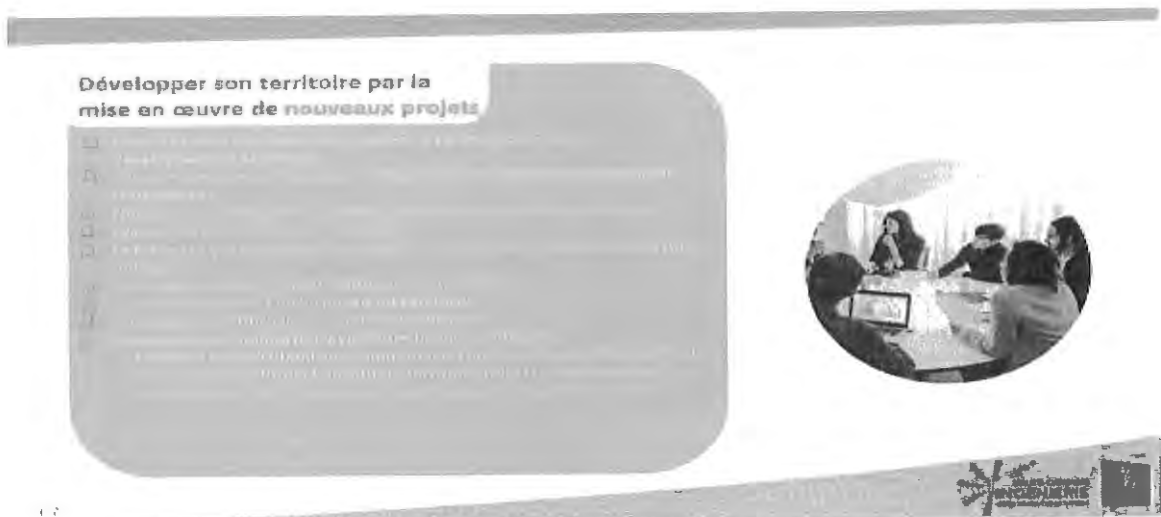


Appréhender les obligations réglementaires applicables à la gestion locale

-  **Le transfert de compétences du PLU à l'intellectuel**
-  **Accessibilité numérique** : quels rôles pour les collectivités ?
-  **Les obligations réglementaires en matière de communication budgétaire**
- Les dispositions de la loi de finances 2025 décryptées**
- La préparation et le montage du budget de la commune**
- La communication et son impact : la conformité des travaux**
- Les obligations de conformité : le contentieux**
- Commentaire et rediger un Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**
- Les obligations des collectivités en matière de RGPD et cybersécurité**



6.8



Monsieur le **PRESIDENT** demande aux membres s'ils ont des questions ou observations à formuler sur le plan de formation 2025 présenté.

En réponse à la question de Madame **ARDON**, Maire de **NOGARET**, souhaitant savoir si les formations en demi-journées seraient susceptibles d'être suivies en visioconférence, Madame **GUISTI** informe que cette possibilité sera proposée dès 2025.

S'agissant de l'obligation de signature manuscrite sur les bulletins d'inscription, elle précise à Monsieur **DE GAULEJAC**, Maire de **Salerm**, que celle-ci répond à l'obligation de validation par l'exécutif de la collectivité, des remboursements de frais pouvant être sollicités à l'issue de la formation suivie.

Enfin, elle ajoute que le service formation des élus s'emploie également à développer l'utilisation de la signature numérique à l'échéance du prochain mandat municipal.

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée générale présents ou représentés, décident à l'unanimité d'approuver la politique générale de l'agence.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

Avant de clôturer cette Assemblée générale, Monsieur le **PRESIDENT** demande aux membres s'ils ont des questions ou observations à formuler.

En qualité de Présidente de l'Association des Maires de France de la Haute-Garonne (AMF31), Madame **SEGARD** exprime sa reconnaissance auprès de l'agence et ses agents pour l'écoute et la bienveillance soigneusement conférées ainsi que les réponses pertinentes qui leurs sont apportées. Ses propos sont acclamés par l'auditoire.

Madame **HAITCE**, Maire de **GOYRANS** souhaite également remercier l'agence pour l'accompagnement qualitatif et exceptionnel opéré par un agent du service d'assistance informatique lors du départ précipité de l'agent communal chargé de la comptabilité et des payes. Avec l'appui de **HGI-ATD**, elle indique avoir évité un possible placement sous tutelle.

Madame ARDON interroge Monsieur le PRESIDENT sur les missions futures de l'agence en matière du numérique ; beaucoup de petites collectivités, faute de personnel, ayant un réel besoin d'accompagnement pour appréhender et comprendre ce sujet.

Relevant les similitudes d'accompagnement proposé par HGI-ATD et l'Etat via l'incubateur des territoires elle souhaiterait connaître les partenariats potentiels envisagés.

S'agissant de l'accompagnement opéré par le service informatique de l'agence sur les logiciels métiers proposés par la Société Berger/Levrault, elle fait part de son mécontentement sur le monopole opéré par celle-ci et souhaiterait savoir si de nouveaux éditeurs de logiciels pourraient être proposés en maintenance de 1^{er} niveau.

Elle réfute par ailleurs le passage en mode SAS des solutions logicielles de Berger/Levrault et interpelle Monsieur le PRESIDENT sur la prise en charge des coûts financiers et agents à supporter pour mener à bien la migration induite.

Monsieur le PRESIDENT indique que HGI-ATD n'a pas à supporter ce coût en lieu et place de la Société Berger/Levrault. Il précise par ailleurs avoir sollicité en vain une entrevue avec cet éditeur et rappelle avoir évoqué, à plusieurs reprises en conseil d'administration, son agacement face aux pratiques imposées. Il informe vouloir fermement concrétiser cette entrevue et mandate son cabinet pour relancer la société Berger/Levrault.

Il donne la parole à Monsieur MIJOLE pour apporter les éléments de réponse aux questionnements de Madame ARDON.

Monsieur MIJOLE confirme que la nouvelle gamme logicielle We-Magnus sera déployée en full web. Il précise que la fin de maintenance des logiciels E-Magnus est actée en fin d'année 2028 et concernera 513 adhérents de HGI-ATD. Il informe que l'agence travaille d'ores et déjà sur des solutions palliatives d'accompagnement.

S'agissant de la suite bureautique proposée par l'Etat, il indique que le service informatique de l'agence réalise une veille technique assidue afin de ne pas créer de redondance dans les prestations à déployer. Il ajoute que 2 possibilités sont à venir : soit le Département se positionne et met en avant une suite « flaguée » Département, soit HGI-ATD s'associe dans la démarche que propose l'Etat et peut accompagner ses adhérents dans l'utilisation de ces nouveaux outils numériques. Il indique que d'ores et déjà, le service informatique de l'agence a pu relever des difficultés numériques notamment au niveau des mails mutualisés. Aussi, il lui paraît efficient dans un premier temps de s'inscrire dans cette démarche et d'envisager ensuite de migrer vers la suite territoriale si cette dernière est réellement efficiente.

Concernant la sécurité des systèmes d'information, il ajoute que la veille opérée et le travail collaboratif amorcé permettent d'accompagner les collectivités sur les outils développés par l'Etat.

En réponse à Madame ARDON souhaitant savoir si le Département de la Haute-Garonne compte se positionner en tant qu'opérateur de services numériques, Monsieur le PRESIDENT indique que la FDRN adoptée offre la possibilité de bâtir des partenariats publics/privé y compris pour trouver des solutions. Il rappelle avant tout que le numérique a un coût certain et ne peut être gratuit pour les collectivités, faisant référence aux sommes importantes investies par le secteur privé dans le cadre de la cybersécurité.

« On a besoin d'amener des entreprises, de l'intelligence du secteur privé, de l'intelligence artificielle pensée pour du service public et ne pas laisser des entreprises telles que Berger/Levrault se placer seule en termes de solution ».

Il souligne alors la nécessité pour le Département de se positionner rapidement et de développer du collaboratif avec le secteur privé.

S'agissant de l'identité de la structure référente sur ce dossier, à savoir HGI-ATD ou Haute-Garonne Numérique (HGN), il précise que la question reste posée, constatant un manque de réactivité et d'adaptation imputable à un certain conservatisme. Il indique avoir placé cette question comme un enjeu de définition nécessitant d'arrêter une vraie stratégie, et réitère son souhait de démarrer beaucoup plus vite.

« C'était la culture maison de travailler de manière cloisonnée. Les changements prennent du temps mais en matière de numérique nous n'avons pas de temps à perdre. Je ne nous trouve pas bon. Je l'ai dit à M. DENOUVION en tant qu'élu, à mon Directeur général des services, à son Directeur général délégué qui pilote HGI-ATD, c'est inscrit sur la lettre de mission du futur Directeur de l'Agence et ça fait partie de la feuille de route. Je le dis devant les agents de HGI-ATD, oui il faut se remettre autour de la table et réaccélérer certains sujets car visiblement ce n'est pas compris par un certain nombre de nos interlocuteurs extérieurs. Je trouve qu'il y a un manque là encore. Je pense que ça vient aussi d'un défaut de pilotage interne au sein du CD31 où les équipes sont actuellement mobilisées sur d'autres enjeux. Je pense que ça ralentit aussi la mise en œuvre de cette feuille de route.

La construction du nouveau projet d'établissement de HGI-ATD et la fin du déploiement de la fibre pour HGN constituent l'opportunité de redéployer et de clarifier qui doit faire quoi et qui doit se positionner en ayant les coudées franches. Je trouve que c'est trop lent. Je le dis comme je le pense.

Je l'ai dit en réunion d'exécutif il y a 15 jours à l'occasion de l'assemblée générale de l'AMF31 et je le redis car ça ne me paraît pas assez clair. Tout le monde considère que les choses ont été dites mais visiblement ça prend du retard et ce n'est pas clair pour tous les interlocuteurs. Je pense que là, comme le message est public, il est reçu. En période de crise, il y a une réponse de simplification : on fusionne tout le monde dans la même agence. Ça va être plus fluide après pour savoir à quelle porte il faut frapper. Il n'y en aura plus qu'une. Ça peut être une solution radicale. Celle déjà envisagée quand j'étais VP. Maintenant je préside. Je peux être radical. Le problème dans ces moments-là c'est qu'il y a souvent plusieurs responsables, plusieurs directeurs, plusieurs comptables, responsables RH... et là il n'y aura qu'1 seul poste pour 2 personnes, je vous l'annonce. Soit on répond à la commande, soit j'aurais des solutions radicales. Il faut oser ».

En l'absence de questions et d'observations complémentaires, Monsieur le PRESIDENT lève la séance à 12 h 45.

Fait à Toulouse, le 30 janvier 2025

Sébastien VINCINI
Président de Haute-Garonne Ingénierie-ATD

